

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie monétaire et bancaire

L'INTITULE DU MEMOIRE

Problématique de financement des PME en Algérie (Approches par les risques)

Préparé par :

- Mila Sarah
- Kentouri Tinhinan

Dirigé par :

Saidani Salim

Année universitaire : 2019/2020

Remerciements

Il nous est particulièrement agréable d'exprimer ici notre reconnaissance envers tous ceux qui ont rendu possible ce travail.

Nos vifs remerciements vont à notre directeur de recherche, Mr SAIDANI Salim pour sa patience, son aide et ses précieux conseils. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nos remerciements s'adressent aux membres de jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer ce modeste travail.

Nous remercions également tout le socle universitaire de l'université de Béjaïa et les intervenants professionnels responsables de notre formation pour leur aide et leur attention dans le suivi administratif.

Nos plus grands remerciements vont particulièrement à Mr BOUGHIDENE Rachid qui a investi de son temps et de son énergie pour nous apporter son aide.

Et pour finir, nos remerciements les plus sincères à Mlle TAKKA Mélissa pour son soutien et sa collaboration dans la mise en forme de ce document.

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à :

Mes chers parents, qui n'ont jamais douté de mon potentiel, c'est grâce à leur soutien et leur confiance que mes désirs incertains deviennent des convictions engagées, eux qui ne cessent de me tracer des horizons ou se dessinent des frontières. Pour leur grand amour, leur tendresse exprimés chaque jour.

A mes deux petits frères qui subliment mon existence.

Ainsi qu'au reste de ma famille pour leur présence et encouragements, particulièrement à ma tante, son mari et ses enfants.

Maïs également, à mes amis de cœur, qui sont pour moi une deuxième famille.

Sarah

Dédicace

*Avec l'expression de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail
à :*

*Mon cher père **Mohand Améziane**, ce travail est le fruit de tes
sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation.*

*Ma très chère mère **Hassina**, qui m'a soutenu et n'a jamais cessé de
m'encouragé et prier pour moi.*

*Mes adorables sœurs, **Linda** à son mari et ses enfants (**Mohand
Salah, Elena, Daris et Adam**).*

***Souad** à son mari et ses enfants (**Islam, Alaa et Aya Safaa**)*

*Mes frères, **Nabil et Lyes** et sa femme **Zahia** et leurs enfants
(**Elyane et Mohand Ouyidir**)*

Mes grands-parents.

Mes oncles, leurs femmes et leurs enfants.

Mes tantes, leurs maris et leurs enfants.

*Enfin, à mes amies (**Kenza, Asma, Chahinez**)*

K. Thinhinane

Liste des abréviations

PIB : Produit Intérieur Brut

USD : La devise des États-Unis

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

TPE : Très petites entreprises

PE : Petites entreprises

ME : Moyennes entreprises

EPE : Entreprises Publiques Economiques

CNI : Conseil National de l'Investissement

APSI : Agence nationale pour la promotion et le suivi de l'investissement

BA : Banque d'Algérie

PMI : Petites et moyennes industries

PME : Petites et moyennes entreprises

SARL : Société à responsabilité limitée

SPA : Société par actions

SNC : Société en nom collectif

BFR : Besoin en fonds de roulement

EURL : Société unipersonnelle à responsabilité limitée

SCS : Société en Commandité Simple

FMN : Firme multinational

CA : Chiffre d'affaires

SBA : Small Business Administration

Sommaire

Introduction générale

Chapitre I Généralités sur les PME

Section I : Revue de littérature sur les PME4

Section 2 : Les PME et leur place inéluctable dans l'environnement économique algérien ...16

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

Section 1 : Besoins et sources de financement des PME.....35

Section II : Les sources et les modalités de financement des PME40

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Section I : Les risques inhérents au financement bancaire des PME57

Section II : Gestion des risques de financement des PME par les banques (contraintes et perspectives).....64

Section III : Synthèse de la thématique (Problématique de financement des PME par les banque).77

Conclusion générale

Bibliographie

Introduction générale

La proportion des PME est importante dans le monde entier, ces entreprises sont considérées comme la colonne vertébrale des économies¹, elles s'érigent aujourd'hui en acteur majeur de la sphère industrielle des pays développés. Les exemples ne manquent pas pour appuyer cette assertion.

Des statistiques récentes montrent que les PME représentent plus de 90% des entreprises dans le monde et contribue à la création de 50% à 60% d'emplois². Le cas des USA est fort éloquent, ce même taux s'élève à 70%. En France, 81% et dans l'Union Européenne, le taux de contribution à la création d'emplois atteint les 81%³.

Elles jouent un rôle prépondérant dans chaque économie. Le fait est indéniable de par leurs caractéristiques idéalement adaptées aux pressions multiformes de l'environnement économique, leur souplesse, dynamisme et leur aptitude à assurer une intégration économique principalement dans un contexte de libéralisation qui leur permettent de se créer et se développer comme elles l'entendent.

La PME saisit une place importante dans les stratégies économiques des pays développés aussi bien que les pays en voie de développement se caractérisant par un environnement économique en transformation continue, marqué par une transition vers l'économie de marché, les PME deviennent donc la locomotive de ces pays

En Algérie, Les PME constitue une nouvelle alternative de la relance économique depuis près de 20 (années) et ne cesse de s'affirmer de façon distincte, elles représentent en effet plus de 99% du total des entreprises qui exercent en Algérie⁴.

Les petites et moyennes entités constituent une population d'entreprise qui s'élève à la fin de l'année 2019 à 1 171 945 PME dont 1 171 701 privées, elles contribuent à la création de 2818736 emplois toutes branches confondues.⁵

Le développement des PME a évolué dans le temps notamment après la promulgation de la loi d'orientation et de promotion de la PME du 12 décembre 2001 qui a fait de la Petite et Moyenne Entreprise une composante clé de la politique du développement économique du pays, le regain d'intérêt vis-à-vis de cette catégorie d'entreprises qui sont désormais les mieux placées pour la création de nouvelles opportunités d'investissement ,s'interprète par la

¹ TLILI R., 2012, « *Comment justifier la multibancarité au sein des PME ?* ». Thèse de Doctorat en sciences Economiques, Université Paris IX Dauphine, Novembre 2012.

² L.J Fillion : « *Le management des PME : de la création à la croissance* », Ed. Pearson Education. Paris. 2007, p3

³ Idem. P4.

⁴ www.ons.dz (consulté le 25/10/2020)

⁵ Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information statistiques de la PME n°35, Edition Novembre 2019.

mise en œuvre de réformes économiques et d'un ensemble de directions et d'organismes dont la mission est de les encadrer et les accompagner.

En dépit de leurs atouts inestimables, les PME représentent aujourd'hui des structures fragiles malgré les efforts entrepris par l'Etat qui n'ont pas abouti à un décollage significatif de ces entités.

La survie des PME dépend inévitablement de leur accès au financement en particulier l'obtention des crédits bancaires nécessaires pour leur démarrage, l'accès au financement est la principale barrière qu'elles rencontrent freinant ainsi leur ambition d'investissement.

Le crédit à la PME est un acte d'investissement à risques contre lesquels la banque doit se prémunir, lui accorder un prêt implique, pour les banquiers, prendre un risque élevé. Et maîtriser ce risque surestimé des PME, exige une démarche de recherche d'information coûteuse et souvent très lente.

Dans le cadre de cette recherche, nous examinerons la manière avec laquelle les PME assurent leur financement qui semble être un frein majeur à leur épanouissement.

L'objectif de ce travail est de comprendre davantage la problématique de financement des PME par les banques, de mettre en exergue les difficultés d'ordre financier qui entravent leur développement et d'essayer d'avancer des éléments sur les risques inhérents quant à l'octroi du crédit bancaire en évoquant quelques pistes pour y remédier.

Ceci nous mène à mettre en avant une interrogation générale :

Comment les banques apprécient t'elles les risques liés aux financements des PME et quels sont les mécanismes mis en œuvre pour y remédier ?

A partir de cette question principale de recherche, découlent deux sous-questions :

1/Quels sont les besoins de financements exprimés aux banques par les PME, et quelle est la panoplie des instruments et modalités de financement qui leur sont proposé ?

2/Quels sont les risques inhérents aux financements bancaires des PME ainsi que les moyens à mettre en œuvre en vue de d'y faire face ?

Pour pouvoir répondre à la problématique soulevée, nous nous sommes basé sur une étude purement théorique visant à élaborer un corpus théorique et conceptuel permettant de mieux appréhender le sujet. Nous aurions souhaité enrichir davantage notre travail avec une

analyse de terrain qui repose sur une enquête auprès des banques en se basant sur un questionnaire déjà élaboré mais qui n'a malheureusement pas pu être distribué compte tenu de la situation sanitaire (COVID-19). Au lieu de ça, nous avons opté pour l'élaboration d'une petite synthèse fondée sur l'analyse d'études et travaux antérieurs réalisés par des économistes et Docteurs dans le domaine.

Notre recherche théorique est divisée en 3 chapitres scindés en 3 principaux axes :

- Concepts généraux sur les PME (objet du 1^{er} chapitre).
- Besoins, sources et modalités de financement des PME (objet du 2^{ème} chapitre).
- Appréciation du risque des PME par les banques en Algérie (objet du 3^{ème} chapitre).

Chapitre I

Généralités sur les PME

Dans les économies développées comme dans les économies émergentes ou en transition, la place de la PME est de plus en plus incontournable, cette catégorie d'entreprises est devenue le moteur principal de la croissance économique et un puissant levier sur lequel s'appuient les politiques publiques, car cette dernière est présente dans tous les secteurs d'activités économiques, et fonctionne dans les différents marchés urbains, ruraux, locaux, nationaux, régionaux, et internationaux.

Les définitions de la PME diffèrent d'un pays à un autre selon les objectifs que ciblent chaque pays que ce soit sur le plan démographique, économique ou financiers, les spécialistes de ces petites et moyennes entités reconnaissent eux-mêmes la complexité d'appréhender ce terme et d'en donner une définition représentative et reconnue. D'où la nécessité de faire une petite revue littéraire pour mieux cerner ce concept.

L'objet de ce chapitre est de donner une définition plus au moins précise de la PME en adoptant une approche globale. Les axes principaux de la première section sont : les différentes définitions et les critères d'identification des PME ainsi que caractéristiques et classifications des PME.

La deuxième section quant à elle, se concentre sur la place inéluctable de celle-ci dans l'environnement économique algérien.

Section I : Revue de littérature sur les PME

On retrouve dans la catégorie des PME le petit artisan qui fabrique seul des outils agricoles vendus sur le marché du village, le café du coin de la rue, le café Internet d'une petite ville, mais aussi de petites entreprises d'ingénierie ou d'édition de logiciels commercialisant leurs produits à l'étranger et des entreprises de taille moyenne fabriquant des pièces détachées vendues sur le marché intérieur et à l'étranger à des constructeurs automobiles d'envergure internationale. Ces entreprises appartiennent à des propriétaires, pauvres ou riches ; elles exercent leur activité sur des marchés très différents (dans des zones urbaines ou rurales, aux niveaux local, national, régional ou international) ; elles se distinguent par le niveau de compétences de leurs salariés, le montant de leur capital, leur

technicité et leur vocation plus ou moins affirmée à se développer, et relèvent soit de l'économie officielle, soit de l'économie parallèle⁶.

1.1. Définitions de la PME

A ce jour, il n'existe pas une définition unitaire de la PME dans le monde, ces entreprises sont difficiles à définir en raison de leur hétérogénéité. Il est impossible d'en donner une seule image tant les représentations diffèrent selon les pays, selon les régimes politiques, selon les niveaux de développements économiques. On peut distinguer diverses définitions dans la littérature concernant les PME. A cet effet, pour formuler une définition plus accomplie et plus proche de la notion de PME, nous implique de passer en revue certaines définitions de certains auteurs.

Selon BRESSY.G, C.KONKUYT ; les PME : «sont les entreprises dont l'effectif salarié est inférieur à 50. Elles englobent les très petites entreprises (moins de 1 salariés), les petites entreprises (10 à 49 salariés) et les moyenne entreprises (50 à 449)»⁷.

Selon P-J JULIEN et M.MARCHESNAY ; La petite entreprise « est avant tout une entreprise juridiquement, sinon financièrement indépendante, opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou services, et dont les fonctions des responsabilités incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois, en générale seuls propriétaires du capital»⁸.

Frédéric Teulon définit les PME "petites et moyennes entreprises" comme étant « des firmes dans lesquelles les chefs d'entreprises assurent personnellement les responsabilités financières, techniques et sociales. Quel que soit leur forme juridique. Selon le critère le plus usité, les petites et moyennes entreprises sont de 10 à 500. Les petites entreprises "incluent dans les PME" sont celles qui emploient de 10 à 50 salariés »⁹.

Et on retrouve une définition plus adéquate qui prend en compte une approche quantitative résumée par Bernard Belletante, Nadine Levrato dans leur ouvrage

⁶ OCDE, « Promouvoir l'entreprenariat et les PME innovantes dans une économie mondiale : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée », Istanbul, Turquie 3-5 juin 2004.

⁷ BRESSY G, C KONKUYT «économie d'entreprise», 2000, Dalloz, paris, p78.

⁸ M Marchesnay, julien M P, «la petite entreprise», 1998, Vuibert gestion, paris, p56

⁹ FREDERIK Teulon, « *vocabulaire économique* », collection que sais-je, Alger, 1996, p.93

intitulé: « Diversité économique et mode de financement des PME », ces derniers voient que « la PME est notamment appréhendée de manière qualitative, ce qui fait surgir une première difficulté qui est celle de la disponibilité des indicateurs permettant de les identifier statistiquement »

10

En retenant donc comme critère selon cette approche les effectifs puis le chiffre d'affaire: La PME est définie par opposition à une grande entreprise comme une société employant moins de 500 salariés. Pour éliminer les effectifs liés à la taille qui seraient produit par l'utilisation d'indicateur en valeur (chiffre d'affaire, valeur ajoutée, investissement ...).

L'Algérie quant à elle a adopté la Charte de Bologne sur la PME en juin 2000 et défini les différents types d'entreprises comme suit¹¹:

« La moyenne entreprise est comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de Dinars. La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars. La très petite entreprise (TPE) ou micro-entreprise, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars ».

1.2. Classifications des PME

1.2.1. Classification des PME selon leur secteur d'activité

Colin CLARK définit un secteur d'activité comme un « ensemble d'entreprises ayant une même activité principale », Il existe quatre sortes de secteur d'activité ou secteur économiques :

- **Les entreprises du secteur primaire**

¹⁰ B. Belletane, B. Paraque. « *Diversité économique et mode de financement des PME* », Edition l'Harmattan, Paris, février, 2001, p.26

¹¹ L'Algérie avait appliqué la définition de la PME retenue par l'Union Européenne qui est fondée sur trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaires et l'indépendance de l'entreprise.

Le secteur primaire regroupe essentiellement les activités liées directement à la transformation du milieu naturel, l'agriculture, la pêche, les activités forestière, et certains auteurs y incluent les activités extractives (mines) que d'autres situent dans le secteur secondaire. Pour J. Fourastié le secteur primaire est défini de façon moins descriptive comme le secteur à progrès technique moyen¹².

- **Les entreprises du secteur secondaire**

Ce secteur comprend les industries de transformation des produits (comme les métiers du textile qui produisent du tissu à partir de fibres végétales ou les activités pétrolières qui transforment le pétrole brut en essence) et le bâtiment (le BTP, ou bâtiment et travaux publics). Il est l'ensemble des activités, des métiers qui produisent des richesses par la mise en œuvre des matières, par l'exploitation des mines, des sources d'énergie.¹³

- **Les entreprises du secteur tertiaire**

Pour Fourastié c'est le secteur à progrès technique lent. Le tertiaire est donc un secteur à manier avec précaution car très hétérogène. Il est formé essentiellement des activités dites « services » : administrations, banques, assurances, commerces...¹⁴

- **Le secteur quaternaire**

De nombreux auteurs utilisent aujourd'hui la notion de quaternaire pour désigner la partie moderne des activités économiques. Les travailleurs des secteurs de communication, de l'informatique, de l'enseignement,... sont regroupés dans un nouveau groupe, le « quaternaire ». Ce secteur qui symbolise l'ère post-industrielle est alors plus encore que le tertiaire caractéristique des pays développés aux yeux de ces théoriciens¹⁵.

¹² BERMOND Janine, GELEDAN Alain, Dictionnaire économique et sociale : «100 articles thématiques, 1200 définition », HATIER, PARIS, 1981 p329

¹³ Ah. SILEM, Lexique d'Economie, Dalloz, paris, 2008, 10^e édition p 69.

¹⁴ BERMOND Janine, GELEDAN Alain, Dictionnaire économique et sociale : «100 articles thématiques, 1200 définition », HATIER, PARIS, 1981 p329

¹⁵ BERMOND Janine, GELEDAN Alain, Dictionnaire économique et sociale «100 articles thématiques, 1200 définition », HATIER, PARIS, 1981, p 329.

1.2.2. Classification juridique des PME

- **L'entreprise individuelle**

L'entreprise individuelle a pour propriétaire une personne physique, un particulier qui, avec des moyens financiers personnels et donc limités, exerce son activité. Le patron est alors totalement responsable sur ses biens en cas de faillite¹⁶

- **Les entreprises sociétaires**

La société est une personne morale, réunissant par contrat un ensemble de personnes qui apportent des biens et forment ainsi une entité collective existant selon des règles d'exploitation communes, indépendamment des personnes physiques qui y participent¹⁷.

- **Société à responsabilité limitée (SARL)**

C'est une société de personnes et de capitaux à la fois, qui se caractérise par une responsabilité des associés limitée au montant de leurs apports.

« C'est une structure hybride dont les caractéristiques se rapprochent plutôt des sociétés de capitaux mais aussi des sociétés de personnes »¹⁸

- **Société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)**

L'EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) est une variante de la SARL, avec un associé unique. Elle permet une distinction entre les patrimoines de l'entreprise et du propriétaire. La responsabilité est ainsi, théoriquement, limitée à l'apport des capitaux, mais pratiquement les banques demandent un engagement personnel du propriétaire si celui-ci veut emprunter.¹⁹

- **La Société Par Action (SPA)**

La société par actions désigne un type de société commerciale disposant d'un capital social fourni par les associés et donnant lieu à des actions ou parts sociales qui représentent les titres émis par la société à ses actionnaires. Les actionnaires obtiennent des droits sur le versement

¹⁶Idem, p163.

¹⁷ Idem, p163.

¹⁸ Alberto. T, combemale. P, « *comprendre l'entreprise* », 1993 p72

¹⁹ BRESSY Gilles, KONKAYT Christian « *Economie d'entreprise* », éditions DALLOZ, PARIS, 2000, p 16.

des dividendes, ainsi que des droits de participation aux décisions de l'assemblée générale de la société.

- **La société en nom collectif (SNC)**

C'est une société de personne fondée sur la responsabilité de chaque associé qui est indéfinie et solidaire. Les associés apportent un capital divisé en parts sociales. C'est une société au formalisme limité mais avec l'inconvénient majeur de la responsabilité illimitée et solidaire des associés en cas d'échec. Tous les associés sont commerçants et sont soumis personnellement à l'impôt sur le revenu²⁰.

- **Société en Commandité Simple (SCS)**

La SCS est une société de personnes détentrices de capitaux mais n'ayant pas la qualité de commerçant avec d'autres qui ont la qualité de commerçant mais n'ayant pas les fonds nécessaires pour leurs besoins d'exploitation. Il s'agit d'une société dans laquelle les associés sont généralement peu nombreux et se connaissent entre eux. Ils cherchent le profit, mais ne veulent pas engager leur patrimoine personnel.

Les associés commandités ont le statut des associés en nom collectif. Les associés commanditaires répondent des dettes sociales seulement à concurrence du montant de leur apport. Celui-ci ne peut-être un apport en industrie.

1.2.3. Classification des PME selon leur appartenance :

Par ces critères on peut distinguer les entreprises du secteur privé et celles du secteur public.

1.2.3.1. Les entreprises privées

Ce sont des entreprises dont les capitaux nécessaires sont apportés par des personnes privées. Ces dernières détiennent le pouvoir et courent un risque plus ou moins important dans la poursuite de leur activité.

²⁰ Idem, p 15.

On distingue deux catégories d'entreprises privées suivant le nombre de personne qui apportent les capitaux : un ou plusieurs, ou suivant le risque encouru : limité ou illimité²¹.

1.2.3.2. Les entreprises publiques

Il existe plusieurs formes d'entreprises publiques :

- **Les régies directes** : Ce sont des entreprises exploitées par l'Etat, le département ou la commune. Leur comptabilité est soumise à des règles particulières ; leurs recettes et leurs dépenses sont inscrites aux budgets des collectivités publiques intéressées.
- **Les établissements publics industriels et commerciaux** : Leur autonomie est plus grande ; ils ont leur comptabilité propre et sont tenus, en principe, d'équilibrer leur gestion.
- **Les entreprises nationalisées** : Ce sont d'anciennes entreprises privées dont la propriété et la gestion sont transférées à l'Etat²².

1.2.3.3. Les entreprises semi-publiques

Dans ces entreprises coexistent des représentants de l'intérêt privé et des représentants de l'intérêt général. Il s'agit donc d'une formule originale qui garantit un certain équilibre entre la recherche du profit et la poursuite de l'intérêt général.

Les formes des entreprises semi-publiques :

- **Les sociétés d'économie mixtes** : Leurs capitaux appartiennent en partie à l'Etat (ou à d'autres collectivités publiques), en partie à des personnes privées.
- **Les concessions** : Ce sont des entreprises privées à qui une collectivité publique a confié un monopole d'exploitation dans certaines conditions fixées par un cahier des charges.
- **Les régies intéressées** : Entreprises publiques dont la gestion est confiée à un gérant rémunéré par un fixe et une participation aux bénéfices ou au chiffre d'affaire²³.

²¹ BRESSY Gilles, KONKAYT Christian, « *Economie d'entreprise* », éditions DALLOZ, PARIS, 2000, p15.

²² BARREAU Jean, JIBARD Ginette, « *économie et organisation d'entreprise* », 2^{ème} édition, Edition SIREY, PARIS, 1978, p 34.

²³ BARREAU Jean, JIBARD Ginette « *économie et organisation d'entreprise* » 2^{ème} édition, Edition SIREY, PARIS, 1978, p34.

1.3. Les caractéristiques générales des PME

1.3.1. Une faible spécialisation

Contrairement aux grandes entreprises qui disposent d'une organisation fonctionnelle garante de la spécialisation, les PME privilégient la polyvalence en effet selon la formule consacrée, on dit que tout le monde fait un peu de tout²⁴ ce qui signifie cette déspecialisation conduit souvent, selon M. Marchesnay et Julien. M.P, à laisser un maximum d'initiative aux personnes, la détermination des plans de charge faisant souvent même l'objet d'une véritable négociation avec l'employé²⁵. Même si cette faiblesse peut être considérée, parfois, comme un handicap pour la PME constitue dans un moment où le changement est rapide, un avantage permettant plus de souplesse.

1.3.2. Une stratégie intuitive ou peu formalisée

Les objectifs de base à long terme, les plans d'exécution et les raisons des choix restent, le plus souvent, implicites dans « la tête du patron » et ne font que rarement l'objet de communication et d'explication autres que celles nécessitées par l'action immédiate, car le dirigeant est suffisamment proche de ses employés pour leur expliquer tout changement de direction.

Alors que les grandes entreprises doivent préparer des plans relativement précis, des actions projetées, pour servir de référence à toute l'organisation

1.3.3. Un système d'information interne peu complexe ou peu organisé

L'information circule de manière efficace même si elle revêt un caractère informel, elle est souvent partielle, et échangée dans l'action, par contacts directs ou par dialogue, par contre les grandes entreprises doivent mettre en œuvre un mécanisme formel et écrit qui permet de transmettre l'information dans le contrôle.²⁶

²⁴ G.A. koukou Dokou, M.Baudour, M.Roge « *accompagnement managérial et industrie de la PME*», 2000 harmattan, paris, p 02.

²⁵ M. Marchesnay, julien M.P, «*la petite entreprise*», 1998, Vuibert gestion, paris, p 57.

²⁶ Mémoire de Magister en sciences économiques (option Economie Publique Locale et Gestion des Collectivités Locales), « *les pme-pmi comme acteur de développement local : cas de la wilaya de tizi ouzou* », par GANI Messa, UMMTO, 2010, p 55.

1.3.4. Un système d'information externe simple

Pas d'étude marketing, mais des rencontres et discussion directe du dirigeant avec ses clients afin de connaître leurs goûts, leurs besoins, des échanges avec ses pairs, alors que pour parvenir à ces buts, la grande entreprise doit entreprendre des études de marché complexes et coûteuses.

1.3.5. La centralisation de la gestion

La spécificité psychosociologique de la PME mentionne le rôle dominant de l'entrepreneur et la personnalisation de la gestion en la personne du propriétaire-dirigeant.

1.4. Les différentes approches de la PME

Généralement on distingue deux types d'approche : l'approche quantitative et l'approche qualitative :

1.4.1. L'approche qualitatives

L'approche qualitative rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif. De nombreux auteurs ont cherché à la définir de manière qualitative, et ceci en proposant un certain nombre de critères jugés indispensables pour mieux la cerner, mais tous s'articulent autour de la dimension humaine matérialisée par le chef d'entreprise et de sa gestion personnalisée.

1.4.1.1. La dimension humaine

La dimension humaine et la qualité de gestion de l'entreprise Un élément fondamental revient avec constance quoique selon des intensités variées : il s'agit de l'aspect humain lié à l'entreprise (Wtterwulghe R., 1998).

La PME est « une unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise ».²⁷

- Selon ce critère, la PME est sous l'autorité d'un dirigeant qui est souvent le propriétaire qui seul assume la responsabilité de l'entreprise, en effet, cette dimension humaine liée à la personnalisation de la gestion de la PME est certes

²⁷ Définition de la CONFEDERATION GENERALE DES PETITE ET MOYENNES ENTREPRISES cité par Wtterwulghe R., « *La PME, une entreprise humaine* », De Boeck, Université, Paris 1998, p15.

l'élément qui transcende l'ensemble des définitions données de ce type d'entreprises.

1.4.1.2. Le rapport de BOLTON²⁸

La définition qui y est donnée repose sur trois critères :

- Le fait que l'entreprise soit dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisée ;
- La part du marché relativement restreinte ;
- L'indépendance de la société.

Il en découle par ceux-ci, que la PME est dirigée par ses propriétaires et non pas par le biais d'une structure managériale formalisée. Donc, centralisation du pouvoir qui dépendra de la personnalité du propriétaire (culturelle, sociale et intellectuelle). Il est entendu que les PME connaissent d'autres concurrents, pour l'obtention des parts de marchés ou de contrats, quant à l'indépendance totale de la PME, cette dernière demeure souveraine, ne faisant partie d'aucune grande entreprise.

1.4.1.3. Approche multicritère²⁹

Dans une analyse de synthèse des définitions qualitatives plus complexes, P.A JULIEN distingue quatre grands groupes :

- Soit celles qui s'appuient sur le type d'origine ou de propriété de l'entreprise ;
- Celles qui introduisent les stratégies ou les objectifs de la direction ;
- Celles qui se basent sur l'évolution ou le stade de développement ou d'organisation de la firme ;

L'intérêt de cette typologie est de mettre en lumière la diversité de l'approche de la PME, ensuite de mettre en exergue les multiples facettes du phénomène PME ainsi que sa dynamique

²⁸ Bolton, J. E., « *report of the Committee of inquiry on small firms* », cité par Wtterwulghe, R., dans: « *La PME, une entreprise humaine* », p16

²⁹ JULIEN.P.A, « *Les PME : bilan et perspective* », Ed. Economica, Paris 1997, p6

1.4.2. L'approche quantitative des PME

Selon cette approche, la définition de la PME se base principalement sur trois critères, à savoir :

- Le nombre de salariés ;
- Le Chiffre d'affaires ;
- Les Autres critères
- **Selon le nombre de salariés³⁰**

L'effectif est un critère initial essentiel pour déterminer dans quelle catégorie s'inscrit une PME. Il couvre, le personnel employé à temps plein, à temps partiel, ou, de manière saisonnière.

➤ **La petite entreprise**

Les petites entreprises (1 à 9 salariés) ont pour toute forme juridique, la personne physique de leur propriétaire. Celui-ci supporte alors en permanence sur son patrimoine personnel la totale responsabilité des dettes de son entreprise. On trouve dans cette catégorie des entreprises artisanales : ce sont toutes les entreprises de moins de dix salariés qui ont pour activité la réparation, la transformation et prestation des services ou à défaut toutes celles qui ne pratiquent pas la revente en l'état, etc.

➤ **La Moyenne entreprise**

Elle rassemble quelques centaines de salariés, en général au maximum cinq cent salariés. Il faut souligner que les moyennes entreprises sont définies différemment selon les pays. En Europe par exemple, les moyennes entreprises sont celles qui emploient entre 50 et 250 personnes.

➤ **La Grande entreprise**

Son effectif est de plusieurs milliers de salariés. Parmi cette catégorie on trouve la Firme multinational (FMN): c'est une grande entreprise, mais elle peut être une PME, le critère utilisé ici n'est pas l'effectif mais le lieu de la production. La FMN est une entreprise qui possède des unités de production implantées dans plusieurs pays et gérées selon une stratégie mondiale. Cette délocalisation de la production obéit à plusieurs stratégies possibles : stratégie commerciale et d'importation à l'étranger pour s'ouvrir sur des marchés en éliminant les

³⁰ KHOUDJA M, Cours-de-Gestion-des-entreprises-2LMD-SFC-Section-B-2019

barrières douanières. Stratégie de réduction des coûts : mains d'œuvre moins chère
approvisionnement plus facile.

Bien que le nombre d'effectif employé diffère d'un secteur à un autre, rien n'empêche qu'il reste le critère le plus utilisé dans la classification des PME.

- **Selon le chiffre d'affaires (CA)**

Mesurant la valeur annuelle des ventes d'une entreprise, le chiffre d'affaire est un critère pratique qui permet d'apprécier le poids économique des firmes.

Une classification des cent ou mille premières entreprises mondiales est proposée chaque année par différentes revues. Elle ne permet cependant pas de mesurer la richesse réelle créée par ces firmes.

Il serait donc souhaitable de la compléter par un classement basé sur la valeur ajoutée qui mesure la contribution de chaque entreprise à la réalisation du PIB (produit intérieur brut)³¹.

1.4.3. Une combinaison des critères

Les tentatives visant plus de finesse dans la détermination du concept des PME/PMI ont tenté d'introduire d'autres critères quantitatifs. Parmi ces derniers, nous trouvons, soit à titre unique, soit combinés : Le profit brut, la valeur ajoutée, le profit net unitaire, le capital social, le patrimoine net et la part du marché³².

Les deux critères essentiels qui permettent de déterminer la spécificité de la PME sont :

- Le CA soumis aux fluctuations économiques
- Le nombre d'employés (parfois difficile à comptabiliser dans une entreprise familiale) selon le secteur économique, l'analyse s'affirmera avec des paramètres tels que le travail et le capital).

- **Les critères de la Small Business Administration (S.B.A)**

Afin de rendre la définition de la PME opérationnelle, la Small Business Administration américaine a établi des critères quantitatifs, en termes de nombre d'employés ou de volume de

³¹ Mémoire de Magister en Sciences Economiques (option économie régionale et urbaine appliquée), Stratégie de développement des PME et le développement local : « *Essai d'analyse à partir du cas de la région nord-ouest Algérie* », par DECHERA Mansour, université d'Oran, 2014.

³² Mémoire de Master en Sciences Economiques (option management des entreprises) « *Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans la PME* », par BOUKOUROU Aldjia, UMMTO, 2011.

ventes. Ces critères et leurs limites différentes pour chacun des différents programmes d'assistance aux PME en fonction des objectifs et activités poursuivis par ceux-ci. De plus, pour un même programme, ces limites varient encore selon l'appartenance sectorielle.

Par exemple, dans son programme de prêts aux PME, la SBA définit la PME comme l'entreprise ne dépassant pas les limites suivantes, qui peuvent encore varier suivant les sous-secteurs à l'intérieur du groupe sectoriel décrit³³.

Section 2 : Les PME et leur place inéluctable dans l'environnement économique algérien

Les PME figurent comme un facteur de dynamisme économique majeur et un vecteur de développement dans tout système économique moderne. Par leurs atouts originaux tels que la flexibilité, l'efficacité et leur capacité à s'adapter.

En Algérie comme dans d'autres pays, les petites et moyennes structures forment une composante fondamentale de la vitalité de chaque économie dans la mesure où elles entraînent l'innovation et la stabilité économique.

Selon l'OCDE³⁴, les PME jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une croissance économique viable à la création d'emplois, tout en contribuant au capital social, culturel et environnemental des nations.

2.1. Aperçu historique sur la PME en Algérie

La PME algérienne est née dans sa majorité après l'indépendance ; elle n'a évolué que très lentement sans disposer d'une infrastructure et d'une superstructure adaptées, elle a été marginalisée jusqu'à la fin des années 80 au profit du secteur public, ce type d'entreprises avant cette date était loin d'être la force motrice de l'économie algérienne. Ce n'est qu'à partir du début des années quatre-vingt-dix lors de l'introduction des réformes économiques et de l'engagement résolu du pays dans la voie de l'économie libérale que les pouvoirs publics ont commencé réellement à donner une importance cruciale au secteur des petites et moyennes entreprises.

³³ Mémoire de Magister en sciences économiques (option Economie Publique Locale et Gestion des Collectivités Locales), « *les PME-PMI comme acteur de développement local : cas de la wilaya de tizi ousou* », par GANI Messa, UMMTO, 2010, p 46

³⁴ Hayat KENDEL, « *Agglomération des PME et développement technologique* », CRRM, Marseille (France) .Disponible sur : http://isd.m.univ-tln.fr/PDF/isd17/isd17_kendel.pdf.

Essentiellement, deux grandes périodes bien distinctes ont caractérisé l'évolution de la PME après l'indépendance : la première, de 1963 jusqu'en 1988, s'est distinguée par une réglementation portée essentiellement sur la limitation de l'expansion de la PME privée, en notant la mise en place d'un nombre appréciable de PME de droit public, notamment au niveau des collectivités locales. La seconde, entamée graduellement à partir de 1988, a eu pour effets la mise en place de stimulants quant à sa promotion et sa relance dans le cadre de l'initiative privée³⁵.

2.1.1. Première étape : les PME algériennes à l'ère de l'économie administrée (de 1963 à 1988)

L'étude du secteur privé en Algérie ne peut se faire sans référence au cadre institutionnel qui le régit, de ce fait les différents codes des investissements nous informeront sur la place qui lui est assigné dans le développement économique lors des périodes du processus qui caractérise l'évolution de ce dernier.

Au cours de la période de l'économie administrée (1963-1988), la PME algérienne a évolué dans deux environnements distincts :

Le premier est celui qui s'étend de 1963 jusqu'à 1982 avec la promulgation de deux codes d'investissement de 1963 et 1966 et le deuxième est celui qui s'étale de 1982 à 1988.

- **Le cadre législatif de 1963-1982 (Deux codes d'investissements 1963 et 1966)**

A la veille de l'indépendance, la majorité des PME existantes étaient entre les mains des colons, juste après l'indépendance, ces entreprises ont été confiés à des comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers, elles furent intégrées à partir de 1967 dans le patrimoine des sociétés nationales³⁶.

Le choix d'une économie socialiste caractérisée par un mécanisme de gestion et de coordination de type planifiée à prédominance publique a conduit à une marginalisation des PME privées ,leur développement a été limité le fait d'une réglementation restrictive, la stratégie de développement dominante pendant cette période se fonde sur la création de grandes entreprises d'Etat et une politique volontariste d'industrialisation, la politique des

³⁵ Ziar NABIL, « *Le Développement de la Petite et Moyenne Entreprise en l'Algérie* », Séminaire national sur : Le rôle du PME dans le développement, Université de Laghout, le 8 – 9 avril 2002.

³⁶ GHARBI.S, 2011, « *Les PME/PMI en Algérie : état des lieux* », Cahier du laboratoire de Recherche sur l'industrie et l'innovation, Université du Littoral Côte d'Opale, document de travail n °238, mars 2011.

industries industrialisantes financée par la nationalisation de la principale richesse minière nationale, les hydrocarbures et l'endettement extérieur.

Dans le but de remédier à la turbulence de l'environnement qui a suivi l'indépendance et de faire participer le secteur des PME à la construction d'une économie intégrée et indépendante, les pouvoirs publics ont procédé à la promulgation du premier code d'investissement en 1963. Malgré les garanties et les avantages qu'il comptait accorder aux entrepreneurs privés nationaux et étrangers, ce premier code des investissements n'a pas eu d'effets notables sur le développement des PME par faute d'insuffisance des ressources financières disponibles.

Si le code 1963 s'adressait essentiellement aux investisseurs étrangers, celui du 15/09/1966 semblait naître d'une volonté politique beaucoup plus favorable à l'investissement privé national vue qu'il a essayé de faire jouer au secteur privé son rôle dans le développement économique tout en prévoyant une place prééminente pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie et instituait un l'agrément obligatoire des projets privés auprès d'une Commission Nationale des Investissements (C.N.I) sur la base de critères sélectifs, cela dans le but de monopoliser les secteurs vitaux par l'Etat. A noté que la (C.N.I) n'a ajouté que complexité et lourdeur administrative et bureaucratique, chose qui a fait dissoudre la CNI en 1981³⁷.

Durant toute cette période, la survie et la pérennité de l'entreprise privée ne faisaient pas partie des points auxquels s'intéressait l'Etat mettant ainsi le secteur privé en marge. En d'autres termes, la PME était considérée comme appoint au secteur public laissant cette dernière se débrouiller comme elle peut, HEMMAM³⁸, dans son article, « le nouveau secteur privé en Algérie », montre que le secteur privé compte tenu du fait qu'il était livré à lui-même et surtout qu'il se développait et se reproduisait par des mécanismes basés essentiellement sur «un capital relation personnelle», conduisait à investir de manière générale les créneaux ne nécessitant qu'une faible technologie et une main d'œuvre peu qualifiée.

Une fiscalité lourde et une législation du travail rude, tel étaient les principaux blocages de cette période pour l'affranchissement de la PME privée.

- **Le cadre législatif de 1982-1988 (Le code d'investissement de 1982)**

³⁷ DJOUADI .N et DJEDIDI .R, « *Les Apports de l'Intelligence Économique à la PME en Algérie - Cas de : Société Wouroud* », In Revue EcoNature, n°01, 2015.

³⁸ HEMMAM .A Le nouveau secteur privé en Algérie.

Durant cette période, une promulgation d'un nouveau cadre législatif relatif à l'investissement privé (loi du 21.08.1982). De grandes réformes ont été amorcées en faveur de la PME algérienne et pour la première fois depuis l'indépendance, la place de la PME et son rôle sont réaffirmés. Désormais, l'investissement privé doit s'inscrire dans le cadre des objectifs, priorités et domaines prévus par les plans de développement.

Contrairement au code des investissements de 1966, cette loi porte en son sein plus d'éclaircissements concernant notamment, l'agrément qui est rendu obligatoire et préalable à toute démarche administrative, et le seuil maximum d'investissement, le capital étranger est complètement exclu.

La loi du 21.08.1982 de ce code a édicté un ensemble de mesures favorables aux PME³⁹ :

- ✓ Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières.
- ✓ L'accès, même limité, aux autorisations d'importation (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement.

Malgré les apports de cette loi notamment en faveur de l'investissement privé, son succès reste limité.

En effet, le secteur privé reste confronté à de multiples obstacles tels que :⁴⁰

- ✓ L'entrepreneur privé est loin de posséder une mentalité productive, industrielle, issue, souvent d'une bourgeoisie commerciale, familière des opérations souterraines informelles à hauts rendements, il ne s'intéresse qu'à l'investissement dans les branches où le délai de récupération du capital est le plus court possible
- ✓ Les investissements agréés rencontrent des problèmes complexes pour l'acquisition de terrains d'implantation appartenant à l'Etat, les transactions privées sur les terrains étant interdites entre 1974 et 1990.

Notamment⁴¹ :

- ✓ Le financement par les banques est limité à 30% du montant des investissements agréés.
- ✓ Les projets d'investissement ne doivent pas excéder 30 millions de DA pour la création de SARL ou SPA, et 10 millions de DA pour la création d'entreprises individuelles ou SNC.

³⁹ Rapport du CNES : « pour une politique d'aide à la PME en Algérie », 2002. p197

⁴⁰ M.E. Benissad : « Algérie : restructuration et réformes économiques (1979,1993) », O.P.U, Alger, 1994, p49

⁴¹ Annuaire de l'Afrique du Nord : 1993 : cité par E. VAU B44.- p. 448.

- ✓ L'interdiction des investissements multiples cumulés par le même employeur.
- ✓ plafonnement du capital initial à 30 millions de D.A pour la création de SARL ou SPA, et 10 millions de DA pour la création d'entreprises individuelles ou SNC.
- ✓ tout projet doit faire l'obligation d'un agrément, ainsi qu'à toute extension d'unité de production.
- ✓ Une commission officielle est chargée d'étudier les nouveaux projets en fonction des objectifs planifiés par l'Etat et des priorités des plans de développement.

Les mesures de 1982 instituées par ce code, notamment les plafonnements des investissements et les exigences d'agrément ont empêché les entreprises développant une épargne importante de la transformer en investissements d'où une orientation d'une partie vers des dépenses improductives et spéculatives.

Il ressort d'après cette brève analyse de la période de planification centralisée que, malgré les efforts entrepris par l'Etat qui, se sont concrétisés dans la mise en place de différents codes et lois régissant le secteur privé, les mesures restrictives mises en place par les pouvoirs publics à l'égard du secteur des PME ont rendu difficile la résistance d'un secteur privé au sein d'une économie socialiste. En effet, la vie des petites entreprises dépendait du degré de leur conformité aux règles et lois mises en place. L'autofinancement et le recours au réseau familial sont des facteurs ayant aidé les PME de cette période à résister face aux lacunes imposées et s'assurer une existence malgré courte.

2.1.2. Deuxième étape : La PME algérienne dans le contexte de transition vers l'économie de marché (De 1988 à nos jours).

La récession économique des années 80 due essentiellement à la chute des prix du pétrole⁴² a poussé les pouvoirs publics algériens à se lancer dans un long processus de réformes économiques liées au programme de redressement économique et la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour la promotion des PME. Ces réformes, libératrices des entraves administratives et bureaucratiques tel que la loi 88- 25 du 12/07/1988 qui a libéré le plafond de l'investissement privé et a ouvert à ce dernier d'autres créneaux.

La loi 88-25 était édictée sur ce qui suit⁴³ :

- ✓ La substitution d'une économie de marché à une économie gérée administrativement.

⁴² En 1986, le Contre-choc pétrolier et l'effondrement des prix du pétrole (le baril chute à 7 dollars).

⁴³ Rapport du CNES : Op.cit.2002, p.199.p.200.

✓ La recherche d'une plus grande autonomie des entreprises publiques devant être régies par des règles de commercialité.

- ✓ Une libéralisation des prix du commerce extérieur et des changes.
- ✓ L'autonomie des banques commerciales et la banque d'Algérie (B A).

L'autorisation aux investissements étrangers a été mise en place à partir de 1990 par la loi 90- 10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit qui à travers son article 183 ouvre la porte à toutes les formes de contribution du capital étranger, et encourage toute forme de partenariat sans exclusivité, y compris en la forme d'investissement direct⁴⁴, puis le décret n° 91-37 de la 19/02/1991 portant sur la suppression totale des monopoles conduisant ainsi à libération du commerce extérieur.

Nous pouvons ainsi dire que la date de 1988 avait définitivement scellé le passage vers une économie de marché.

A cet effet, l'état a mis en place un nouveau cadre législatif et des réformes de redressement économique, tel le nouveau code de la promotion de l'investissement promulgué le 05/10/1993, ce code a eu pour but⁴⁵ :

- ✓ La promotion de l'investissement
- ✓ L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers
- ✓ Réduction des délais d'études des dossiers
- ✓ Remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir.

Durant la même année, d'autres mesures d'encouragement et d'appui aux PME/PMI par la création de plusieurs institutions de soutien et d'accompagnement, citons l'agence nationale pour la promotion et le suivi de l'investissement (APSI), qui est une agence publique chargée de l'assistance de l'assistance de localisation et de promotion des investissements.⁴⁶

⁴⁴ Tahraoui .M, « *Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME Algériennes: cas de la Société Générale Algérie* », Mémoire de magistère en sciences commerciales, option finance et économie internationale, université d'Oran, Algérie, 2007/2008.

⁴⁵ Gharbi.S , Op.cit., document de travail n °238

⁴⁶ AISSAT LEGHIMA A., 2014, « *La difficile promotion de PME innovantes en Algérie* », Cahier du laboratoire de Recherche sur l'industrie et l'innovation, Université du Littoral Côte d'Opale, document de travail n°279, Février 2014.

Les résultats non satisfaisants ont poussé l'Etat a promulgué en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (Loi N° 01/18 du 12/12/2001).

Cette procédure prévoyait également la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME/PMI, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI), et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés.⁴⁷

Ces textes législatifs visent à renforcer le secteur privé porteur de croissance, à encourager l'émergence de nouvelles entreprises et l'élargissement de leur champ d'activité ainsi qu'améliorer les prestations dans le traitement des dossiers de financement des PME.

2.2. Répartition et évolution de la population des PME en Algérie

Après un rappel historique du secteur de la PME en Algérie, nous essayerons de donner quelques données statistiques sur la PME étant donné que la situation de la PME en Algérie, a fait l'objet de nombreux diagnostics et analyses qui ont fait ressortir de manière générale ce qui suit :

➤ Population globale de la PME

L'importance du volume des PME est un argument important pour que nous nous y intéressions de près :

Tableau N°01 : Population des PME en Algérie (2019)

Types de PME		Nombre de PME	%
PME Privées	Personnes morales	659 573	56,28
	Personnes physiques	512128	43,70
Activités artisanales		268369	20,80
Activités libérales		243759	22,90
S/Total PME privées		1 171 701	99,98
PME publiques		244	0.2

⁴⁷ MADDOUCHE Yacine, « la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par les banques en Algérie », Mémoire de magister en sciences économiques, université Mouloud MAMMERI de TIZI OUZOU, p268-270.

Total	1 171 945	100
-------	-----------	-----

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°35, 1^{er} semestre 2019.

D'après le tableau, nous remarquons qu'à la fin de l'année 2019, l'Algérie démembrait près de 1171945 entités, tous statuts confondus, dont plus de 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 244 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques 44%. Les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME et s'élève à 244 PME⁴⁸.

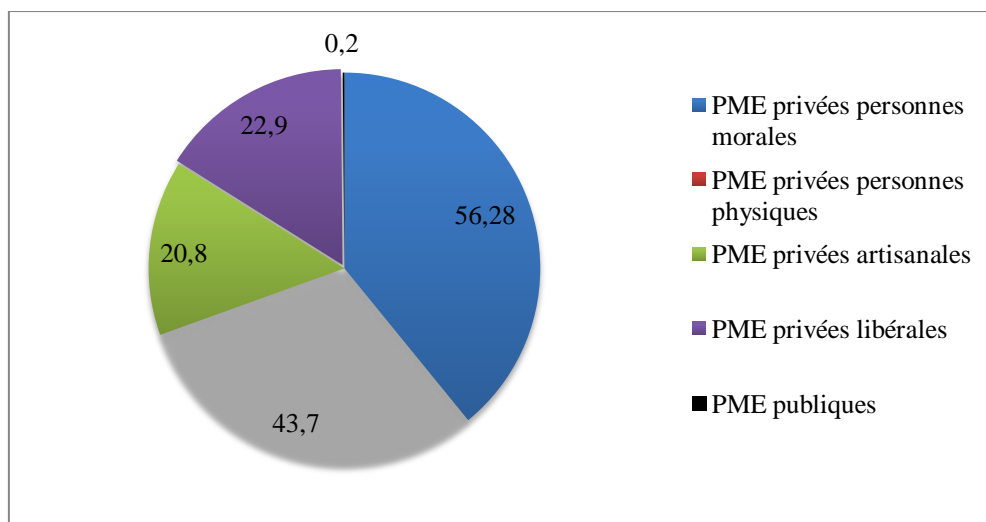


Figure N° 01 : Population des PME en Algérie (2019)

Source : Etabli à partir des données du tableau N°01.

2.2.1. Répartition des PME en Algérie

Le nombre de PME en Algérie se présente selon les tableaux suivants :

- **Par taille**

La population globale de la PME en 2019 est composée de 97% soit 1136787 TPE qui demeurent fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la PE avec 2,60% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,40%.

Tableau N°02 : répartition des PME algériennes par taille à la fin du 1^{er} semestre 2019.

⁴⁸ Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information statistiques de la PME n°35, Edition Novembre 2019.

Type des PME	Nombre de PME	Part %
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	1 136 787	97
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	30 471	2.6
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	4 688	0.4
Total	1 171 945	100

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°35, 1^{er} semestre 2019, P8

- **Par secteur d'activité**

- **PME publique**

Les PME publiques représentent une part peu considérable dans la population globale des PME. Leur nombre est de 244 PME durant le 1^{er} semestre 2019 contre 262 durant le premier semestre 2018 soit un déclin de 6,87%, elles exercent dans les secteurs d'activité de l'économie nationale, particulièrement dans l'agriculture 38.11%, l'industrie 29.92% et les services 24.59%.⁴⁹

Tableau N°03 : répartition des PME publiques par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre	Part %
Industrie	73	29.92
Services	60	24.59
Agriculture	93	38.11
BTPH	15	6.15
Mines et carrières	3	1.23
Total	244	100

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°35, 1^{er} semestre 2019, P10

La baisse du Nombre de PME est due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand (SPM).

⁴⁹ Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information statistiques de la PME n°35, Edition Novembre 2019.

➤ **PME Privées**

Le nombre total des PME privées à la fin du 1er semestre 2019 est de 1171701. Elles sont concentrées au niveau du secteur des services (le transport en particulier), l'Artisanat et le BTPH (le Bâtiment en particulier).

Tableau N°04 : Répartition des PME privées par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre	Part %
Agriculture	7275	0,62
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	3032	0,26
BTPH	188275	16,07
Industries manufacturières	102055	8,71
Services y compris les professions libérales	602695	51,44
Artisanat	268369	22,90
Total	1171701	100

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°35, 1^{er} semestre 2019, P11

- **Par région :**

En se référant aux données, les PME sont les PME sont prépondérantes dans le Nord et, à un degré moindre, dans les Hauts- Plateaux.

Tableau N°05 : Concentration des PME privées par région

Région	Nombre	Taux de concentration(%)
Nord	459 146	70
Hauts Plateaux	144 836	22

Sud	55 591	8
Total	659 573	100

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°35, 1^{er} semestre 2019, P11

En termes de concentration, la région du Nord regroupe, 459 146 PME, soit 70 % des PME du pays, suivie par la région des Hauts Plateaux avec 144836 PME soit 22%, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 55 591 PME soit 8% du total.

2.2.2. Evolution de la population des PME

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution annuelle des PME en Algérie durant la période 2015 2016 à 2019. L'accélération des créations des PME est un phénomène visible dans l'ensemble du paysage économique national.

Les données économiques mettent en avant la continuation et l'approfondissement des tendances de la dynamique de développement du tissu des PME avec le lancement du plan quinquennal 2010-2014.

Par contre, nous pouvons constater un net recul des PME publiques résultant du processus de privatisation de plusieurs entreprises publiques engagés dans le cadre de restructuration et de réorganisation du secteur public.

Tableau N°05 : Evolution de la population des PME durant la période (2016/2019).

Année	PME Privées		PME Publiques	Nombre Total des PME
	Personnes Morales	Personnes Physiques		
	2015	537901	396136	532
2016	575906	595810	438	1172154
2017	595810	464215	264	1060289
2018	643493	498109	262	1141864
2019	659573	512128	244	1171945

Source : Tableau construit à partir des données des bulletins d'informations économiques et des statistiques du Ministère de l'Industrie et des Mines (Période 2016-2019).

A la fin du premier semestre 2019, le nombre total des PME s'élève à 1171945 entités, alors que leur nombre était de 1141864 entités en 2018, et de 1060289 à la fin de l'année 2017. Pour bien illustrer l'évolution de la population des PME, on a opté pour le graphique suivant :

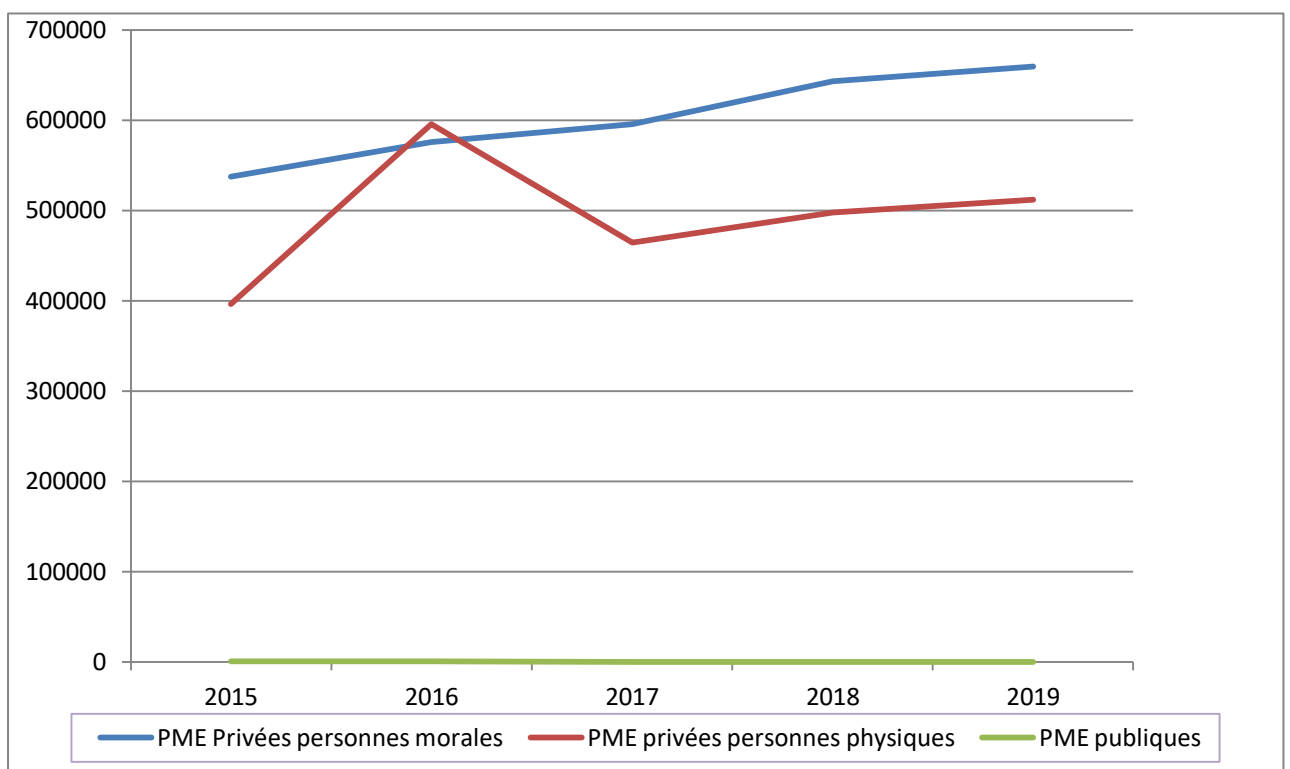


Figure N° 02 : évolution de la population des PME durant la période (2016/2019).

Source : Etabli à partir des données du tableau N°05

2.3. Les PME dans l'économie algérienne, apports et contributions

La PME constitue un outil stratégique, vital et primordial dans toute économie qui se donne comme objectifs un développement réel, dynamique et durable. Ces entreprises sont le fer de lance de l'économie et occupent une position significative en termes de génération de la valeur ajoutée et sont ainsi un élément clé d'une croissance continue et soutenue.

En Algérie, La PME occupe une position de premier plan dans le processus de développement. Elle constitue un élément déterminant dans le plan économique et social et l'amélioration de son efficacité demeure un enjeu essentiel car cette typologie d'entreprise est fortement pourvoyeuse d'emploi et créatrice de valeur ajoutée. En effet, un secteur dynamique des PME contribue notablement à l'économie à travers la création de plus d'opportunité d'emploi, la génération d'un volume supérieur de production, l'augmentation des exportations et l'introduction de l'innovation.

Le poids des PME a visiblement augmenté dans le tissu national, la densité des entreprises a doublé durant ces dernières années et a fait l'objet d'une progression régulière dans les principaux indicateurs économiques tel que le produit intérieur brut (PIB) et la création d'emplois.

2.3.1. PME et création de richesse

Les PME jouent le rôle de déclencheur de croissance et représentent une part substantielle de la valeur ajoutée, elles participent ainsi pour une grande part dans la formation de produit intérieur brut (PIB) dans tout système économique.

Selon l'OCDE ⁵⁰, les PME représentent 30% à 70% du PIB des économies occidentales. Le Produit Intérieur Brut (PIB) est la valeur monétaire de l'ensemble des biens et services finaux produits sur le territoire national durant une année.

Le tableau suivant nous indique l'évolution de la part des PME dans cet indicateur pour la période 2017 – 3^{ème} trimestre 2019.

Tableau N°06 : Evolution du PIB national hors hydrocarbure (2017- 3^{ème} trimestre 2019) en milliers de dinars.

Année	Trimestre 01	Trimestre 02	Trimestre 03	Trimestre 04	Totale année
2017	3675,7	3700,5	3709,6	3790,3	14876,1
2018	3860,1	3912,6	3958,4	3980,2	15711,3
2019	4072,1	4028,7	4104,9	/	/

⁵⁰ Rapport d'information n°347, « aider les PME »

Source : tableau réalisé par nos soins à partir des données des comptes nationaux trimestriels -3ème trimestre 2019.

La lecture des données relatives à la structure de la valeur ajoutée hors hydrocarbures, met en avant le fait d'une évolution notable de la valeur ajoutée tout au long des années 2017,2018 et 2019 et cela d'un trimestre à un autre.

Suite aux données du tableau, nous avons pu calculer les taux de croissance qui reflètent cette évolution. Le taux de croissance du PIB HH en 2018 est de 5,6%. Le taux de croissance moyen des trois premiers semestres de 2019 est de 4,03%.

2.3.2. PME et création d'emploi

La contribution mondiale des PME au développement économique est significative et sont considérées comme le moteur de la croissance du nombre d'emplois

En Europe, par exemple, entre 1990 et 2001, les micros entreprises ont été les seuls acteurs à la création nette de l'emploi ⁵¹

L'Algérie comme beaucoup d'autre pays, a pris conscience de l'importance de la PME et son apport important pour l'emploi de par sa contribution à la résolution du chômage.

L'Algérie a réalisé des parts considérables sur ce plan comme le montre le tableau suivant :

Tableau N°06 : Evolution des emplois déclarés par type de PME (2018-2019).

Type de PME	2018		2019		Evolution(%)
	Nombre	Part	Nombre	Part	
PME privées					
Salariés	1575003	58,54	1626080	57,69	3,24
employeurs	1093170	40,63	1171701	41,57	7,18
S/Total	2668173	99,18	2797781	99,26	4,86
PME publiques	22 073	0,82	20 955	0,74	-5,07
Total	2690246	100	2818736	100	4,78

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°35, 1^{er} semestre 2019, P14.

⁵¹ Nadine Levrato, « *Les PME définition, rôle économique et politique publique* », De Book, 2009, p 84.

Comparativement aux PME publiques, les PME privées apparaissent comme plus créatrices d'emplois. A titre d'exemple, année 2019, on enregistre un nombre de 2797781 emplois dans les PME privées inclusion faite par ses différentes composantes contribuant à la progression de l'effectif global des PME de 4,78 %. A la même année, Les PME publiques ne créent que 20 955 emplois contribuant ainsi à la progression de l'effectif global des PME de - 5.07%.

2.3.3. Les PME, armature de l'innovation

Les PME représentent d'importantes sources d'innovation ; elles sont particulièrement habiles à harmoniser les développements technologiques aux besoins du marché.

Les forces des PME dans l'innovation sont dues à leur décentralisation, à la participation de leurs salariés, à leur comportement systémique, à leurs relations directes et informelles avec le marché pour capter des idées, à leur système de communication rapide à base d'informations tacites particulièrement propices pour l'innovation et ainsi leur flexibilité particulière favorisant l'initiative et la créativité.

2.3.4. Contribution des PME algériennes au commerce extérieur

Par manque de sources d'approvisionnement, et aussi par saturation du marché national ou encore pour fuir à la concurrence, les PME recourent à un marché dit extérieur, et ce, soit pour couvrir leurs besoins en matières premières ou bien pour vendre sur ce dernier. Elles contribuent donc dans le commerce international.

Selon les statistiques du ministère de l'industrie et des mines, les importations du secteur privé ont atteint 22.15 milliards USD en 2019⁵²

La part des exportations dans l'économie reste très limitée, sachant qu'elle atteint seulement 6,90% du volume global des exportations soit une valeur de 1,31 milliards USD. Il ressort de ces chiffres qu'un déficit permanent de la balance commerciale hors hydrocarbures pour les importations constituant un véritable point faible pour les capacités d'export vers les marchés étrangers.

Selon le ministère de la PME, l'Algérie occupe, en matière d'exportations réalisées par les PME, la 20^{ème} place en Afrique.

⁵² Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information statistiques de la PME n°35, Edition Novembre 2019.

2.4. Contraintes des PME en Algérie Les contraintes des PME en Algérie

L'ensemble des fonctions de la PME souffre de freins et de contraintes, cela réduit ses capacités de production et de commercialisation. Parmi ces contraintes on peut évoquer notamment :

- L'absence de facteurs de compétitivité
- Les contraintes financières
- La domination du secteur informel
- Les obstacles d'ordre législatif, administratif et judiciaire

2.4.1. L'absence de facteurs de compétitivité

Cette contrainte est située sur trois niveaux :

2.4.1.1. Le manque d'informations :

L'économie algérienne connaît un déficit d'information énorme jusqu'à flagrant en matière de disponibilité de l'information fiable et actualisée. Cela se traduit notamment par :

- Absence de banques de données statistiques et d'un système d'information national
- Manques de données relatives à l'étude de marché (national, régional et local)
- Indisponibilité des données sur les orientations et opportunités d'investissements

De ce fait, le créateur d'entreprise n'a pas d'information précises concernant les branches d'activité et sur les créneaux qui peuvent l'intéresser ; et se retrouve toujours à élaborer une investigation personnelle majoritairement partielle, incomplète et même erronée par moments.

2.4.1.2. Insuffisance d'accès aux nouvelles technologies et à l'innovation

Les PME algériennes ont une grande insuffisance quand il s'agit de nouvelles technologies et de capacités d'innovation, cela les handicapent d'autant plus dans un contexte de préparation de l'économie national à son accession à l'économie du marché.

Ce sous-développement technologique peut être expliqué par le manque de ressources humaines suffisamment formées et qualifiées, mais aussi par le faible niveaux général de qualification technique et comme point essentiel ; l'insuffisance des moyens financiers.

- **Le manque de personnel qualifié**

- Le marché algérien du travail est encore instable et sujet à de divers obstacles. Les contraintes les plus importantes qui lui sont relatives se résument comme suit :
- Le manque accru des experts en management, gestion et en marketing moderne, suite aux formations universitaires inadaptes avec les besoins réels des entreprises et à l'inexistence d'instituts de formation spécialisées.
- Difficulté de la pratique des langues étrangères par la plupart des jeunes diplômés
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines, à savoir, la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement.

2.4.1.3. Les contraintes financières

L'accès au financement, même en économies puissantes, à moyens et long terme est l'un des principaux obstacles qui bloquent le développement des PME et leurs investissements. Cet accès est particulièrement limité au PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies ni d'historique de crédit. Les PME algérienne n'échappent pas à cette régularité et rencontrent plusieurs difficultés financières qui sont synthétisées comme suit :

- La gouvernance locale, le foncier, la lourdeur des procédures administratives.
- La lenteur des financements bancaires ; les banques ne connaissent pas suffisamment leurs clients, ainsi elles apprécient mal la solvabilité des entreprises et une forte asymétrie d'information s'installe.
- La maîtrise de l'ingénierie bancaire est inexistante et la corruption administrative est de plus en plus généralisée.
- Insuffisances des infrastructures de base du réseau bancaire.

- **Domination du secteur informel**

En Algérie, l'environnement socioéconomique de la PME reste toujours prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- La fraude fiscale

- La pratique de la non- facturation, la sous-facturation ou bien même de la surfacturation.
- La concurrence déloyale des importateurs qui arrivent à contourner les barrières tarifaires.
- La non-déclaration et la sous-déclaration des ressources humaines, financières et même techniques et technologiques.
- La réponse à la question concernant les raisons du recours des entrepreneurs à l'informel devrait prendre une grande place dans la démarche d'étude des contraintes de financement des PME et ses perspectives.

2.4.1.4. Les obstacles d'ordre législatif, administratif et judiciaire

La complexité des démarches administratives relatives à chaque étape du processus de développement de la PME algérienne, est l'un des problèmes les plus rencontrés. En effet, l'administration publique algérienne, n'ayant fait l'objet d'aucune mise à niveau, est devenu un obstacle majeur à l'essor de l'économie du marché qui est basée sur la promotion de l'investissement privé et ainsi une libre concurrence. Plusieurs facteurs et causes sont à citer dans le sens de cet obstacle :

- ✓ Manque de transparence dans le traitement des dossiers
- ✓ Lourdeurs des procédures administratives
- ✓ Non engagement des institutions concernées
- ✓ Manques de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués
- ✓ L'absence de structure d'accueil et d'encadrement

Ainsi, pour créer une entreprise et concrétiser un projet en Algérie, il faudrait passer un nombre de procédures dites incontournables dont un bon nombre jugées encombrantes et inutiles.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous pouvons constater que les analyses mises en œuvre ont permis non seulement d'avoir une vision d'ensemble sur la petite et moyenne entreprise, mais aussi de constituer un constat autour de sa réalité. Certains points méritent toutefois d'être soulignés :

Les approches « PME » donnent une base de travail qui met en évidence la diversité des définitions de la PME, en partant de là, nous avons constaté la multiplicité des définitions

de la petite et moyenne entreprise tout en remarquant les critères de contingence rendant cette population hétérogène, cela nous mène à réaliser l'ambiguïté des terminologies utilisées, ce qui explique la complexité de trouver une méthode exacte pour appréhender ce phénomène.

La PME ne peut être considérée comme une miniature de la grande entreprise, elle ne se distingue pas des grandes entreprises seulement par sa taille mais par d'autres caractéristiques. Elle est définie selon les périodes et les pays.

Il ressort que la PME est au centre des stratégies de développement économique des gouvernements qui mettent en place des programmes d'aide à la disposition de celle-ci tout comme l'Algérie qui a mis en place une multitude de mesures conçues en faveur de l'épanouissement des PME. Les raisons de ce vif intérêt se traduisent par sa capacité à créer de l'emploi, à générer de la richesse, à stimuler l'esprit d'entreprise, l'innovation et la créativité locale et son aptitude à s'adapter aux évolutions technologiques. Elle constitue grâce à ses caractéristiques spécifiques un facteur essentiel de transition d'une économie à une autre.

Cependant, ces petites entités souffrent de plusieurs contraintes telles que le manque d'information et les obstacles administratifs mais surtout financiers qui les rendent vulnérables. Son principal handicap reste la difficulté à accéder aux prêts bancaires .

Chapitre II

Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

La pérennité d'une PME n'est pas seulement en relation avec son capital humain ou la qualité des services et produits qu'elle offre sur le marché, mais dépend également en grande partie des moyens de financements accessibles, lui permettant de financer ses besoins en investissement et exploitation, d'étendre son activité, de développer de nouveaux produits et investir dans l'innovation. Par ailleurs, le financement des PME doit être assuré de manière fluide, globale, avec des solutions diversifiées et à cout modéré.⁵³

Le but de ce chapitre est de mettre en lumière la panoplie des sources de financement de la PME à travers trois volets. Le premier, examine les besoins de financement des PME ainsi que les sources de financement pouvant répondre à ces différents besoins financiers ce qui est repris dans la première section, le second volet étudie les choix et modalités de financement des PME, pour finir, nous abordons les critères sur lesquels la banque se base pour octroyer des crédits à ces mêmes PME, car étant un besoin vital pour les PME, l'accès au financement reste souvent l'un des paramètres clés qui conditionne la création et la croissance des entreprises.

Section 1 : Besoins et sources de financement des PME.

1.1.Les besoins de financement des PME

Le développement d'une entreprise ne peut s'envisager que par une étude de ses besoins et de son financement⁵⁴. Une PME a trois sortes de besoin de financement : ceux liés à ses investissements d'une part (besoin de financement à long terme), et ceux liés à son exploitation d'autre part (besoin de financement à court terme) et enfin ceux liés à l'innovation. L'Etude de ces différents besoins fait l'objet de cette section.

⁵³ DUFOURCQ.N, 2014, « *Le financement des PME : un enjeu de compétitivité* », Revue d'économie financière, Vol. 114, Juin 2014, p. 39-53

⁵⁴ AHOUSSOU B-A., 2011, « *Financement de l'entreprenariat rural dans la région du centre de Cameroun* », Thèse de Doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Université de Liège-Comloux- Agro-Biotech.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

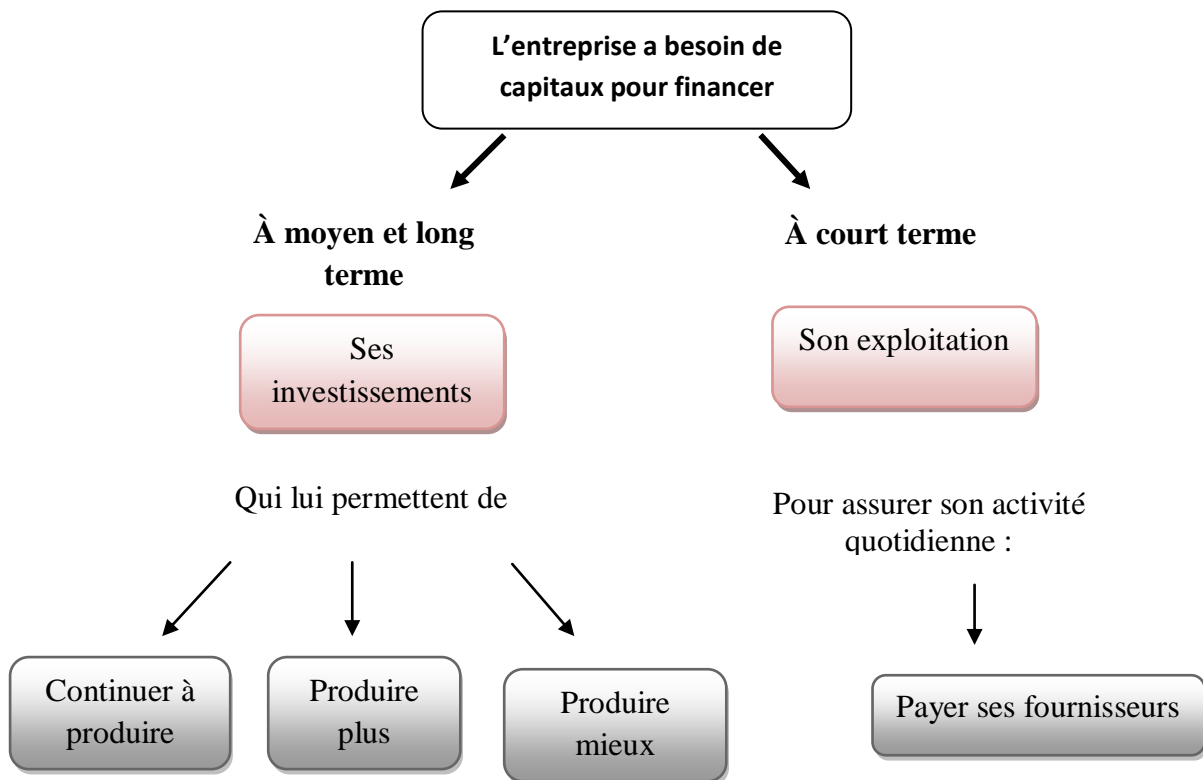


Figure N03 : Les besoins de financement d'une PME

Source : GAVROY.T, HATERT.J et JUNGELS. J-C, « *Comment financer la croissance de son entreprise* », Ed. Edipro, Belgique, 2010.

Les besoins liés au cycle d'investissement

Le cycle d'investissement est défini comme étant l'ensemble des opérations relatives à l'acquisition ou à la création des moyens de production incorporels (brevets, fonds commercial...), corporels (terrain, construction, matériel de transport, etc.), ou financiers (titres de participation, etc.). Il englobe également la partie immobilisée de l'actif de roulement (stock, créances, ...etc.)⁵⁵.

Au moment de la création de l'entreprise et au cours de son développement, le rythme des investissements dépend des stratégies choisies correspondantes à des objectifs divers tel que : la réalisation d'un progrès technique et l'amélioration de la qualité des produits.

⁵⁵ Belkahia. R , & Oudad. H (2007), « *Finance d'entreprise: Analyse et diagnostic financiers : Concepts, outils, cas corrigés* », Imprimerie Najah el Jadida Casablanca.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

En effet, pour accéder aux investissements appropriés, l'entreprise doit disposer de ressources financières importantes durables et stables. Ces investissements sont caractérisés par leur longue durée, qui commence avec l'achat initial et se termine avec la cession ou la mise au rebut de l'actif concerné.

Quel que soit sa taille, l'entreprise peut engager un ensemble d'actions donnant lieu à des investissements⁵⁶ :

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf. Ces investissements sont très fréquents.
- Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication.
- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation (investissements d'expansion).

Les besoins de financement liés à l'exploitation

Le cycle d'exploitation correspond à l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières premières, marchandises...) jusqu'à l'encaissement du prix de vente des produits (ou des services) vendus⁵⁷.

Toute entreprise, indépendamment de sa structure financière et de sa performance, peut rencontrer des difficultés temporaires de trésorerie. Dans ce cas, il a la possibilité de contracter des crédits à court terme appelés également « crédits de fonctionnement » ou « crédits d'exploitation » permettant le rééquilibrage financier dans un court délai, à cet effet l'entreprise cherche de manière permanente à assurer le financement de son actif circulant (stock, crédits accordés aux clients, créances diverses).

Le besoin de financement dépend de la longueur du cycle d'exploitation (qui est en forte relation avec la durée d'écoulement des stocks, la durée des crédits accordée aux clients, la durée du processus de production), la durée des crédits obtenus des fournisseurs, et l'évolution de certains éléments d'exploitation (tel que les salaires, les charges sociales...).

⁵⁶ Ginglinger. E, « *Gestion financière de l'entreprise* », Edition Dalloz, 1991, p 45

⁵⁷ Barreau. J, Delahaye.J, & Delahaye .F, « *Gestion financière: DECF 4* », 14^{ème} édition, Dunod, 2005.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

Ainsi, la différence entre les besoins, liés aux stocks et aux clients, et les ressources, liées aux fournisseurs, constitue le besoin en fonds de roulement (BFR).

- **Notion de besoin en fond de roulement**

Le BFR (Besoin en fonds de roulement) est un emploi durable des capitaux dans le cycle d'exploitation et le solde des emplois et des ressources qui sont appelé « Besoin ».

- Si le solde est positif, les emplois sont supérieurs aux ressources.
- Si le solde est négatif, c'est une ressource dégagée par l'exploitation. Dans ce cas, on parlera alors de « BFR négatif ».

$$BFR = \text{Actifs circulants} - \text{Dettes courantes}$$

Le BFR est constitué de l'ensemble des comptes suivants :

- Les stocks : matières premières, marchandises, produits et travaux en cours, produits en cours, produit finis.
- Les créances d'exploitation : encours clients, avances et acomptes versés sur commandes à des fournisseurs, autres créances d'exploitation, charges constatées d'avance, effets escomptés non échus.
- Les dettes d'exploitation : dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, avance sur commandes reçus des clients, produits constatés d'avance et d'autres d'exploitations.

Les besoins liés à l'innovation

La concurrence acharnée entre les entreprises pousse ces dernières à innover afin d'offrir des nouveaux produits et services de haute valeur ajoutée.

Plusieurs entreprises comptent sur la créativité et l'innovation pour survivre sur un marché en pleines mutations et en forte concurrence⁵⁸.

Cependant, ces entreprises innovantes trouvent des difficultés énormes en matière de financement et ces difficultés que rencontrent les entrepreneurs dans le cadre de leur

⁵⁸ Boldrini J-C, (2008), « Caractériser les pratiques de conception des PME pour mieux accompagner leurs projets d'innovation », Revue internationale PME: Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, 21(1), 9-34.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

processus d'innovation sont dues essentiellement à la nature des projets innovants qui sont plus risqués et coûteux que les projets normaux.

Pour ces raisons, les banques se montrent circonspectes dans l'octroi des financements, ce qui pousse les entrepreneurs à chercher d'autres modes de financement plus appropriés en particulier le capital-risque.

Dans le cas algérien, la relation de la PME avec l'innovation reste difficile car elle est non achevée. Effectivement, plusieurs variables influent sur le processus de l'innovation dans les PME algériennes :

- Elles fonctionnent selon un mode affectif dont l'objectif est de réunir les membres de la famille et toute la génération, de les protéger en transmettant des valeurs telles que la sécurité, l'émotion, les sentiments, la tradition qui sont les maîtres mots. Cette manière de voir l'entreprise influence inévitablement sur les décisions, les formes d'organisations et même sur les dirigeants. C'est les contraintes les moins évidentes et les moins visibles (culture, normes, valeurs, religion, représentations...).⁵⁹
- Au sens rationnel, l'entreprise fonctionne selon une logique économique dont l'objectif est de produire, de réaliser des profits, et de croître (bien que la recherche d'une échelle maximale limite dans une certaine mesure les projets de développement), rentabilité, concurrence, marché, innovation, sont les sésames de son existence.

L'entrepreneuriat en Algérie semble isolé de l'innovation, et le comportement des entrepreneurs algériens est encore profondément enraciné dans les actions sociales, cela engendre un environnement peu propice aux entités innovantes qui souhaitent croître rapidement.

Dès qu'il s'agit de projet innovant ou de recherche et de développement, il est surtout question de choix risqués et coûteux, de plus le coût des travaux de recherches et développement compte parmi les principales contraintes qui handicapent de tels travaux.

Les processus d'innovation sont clairement marqués par la prééminence de nombreuses subventions, avances remboursables et avantages fiscaux octroyés par les

⁵⁹ Charif. M, Tabet. W, (2010), « *Contingences et limites de la GRH dans l'entreprise Algérienne* », Actes du XX^e congrès de GRH, « GRH EN PME : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE », Saint Malo, France, Novembre.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

organismes publics, mais les acteurs privés du capital investissement refusent généralement d'intervenir avant que les débouchés industriels et commerciaux de l'innovation ne soient assurés.

Face à l'implication des projets innovants, le soutien des acteurs institutionnels (l'Etat et le secteur bancaire) apparaît plus nécessaire que jamais, malheureusement le concours du secteur bancaire au financement de ce type de projet reste timide.

Le caractère familial des PME limite le choix de financement qui reste la plupart du temps par des moyens internes qui ne sont pas suffisants pour financer ses besoins liés à l'innovation surtout face à la globalisation.

Section II : Les sources et les modalités de financement des PME

Le choix de financement le plus approprié est un aspect clé de la stratégie financière d'une entreprise. Cependant, afin de réussir ce choix, l'entreprise doit connaître au préalable les différentes sources de financement disponibles.

Les principales sources de financement des PME répertoriées selon les chercheurs sont quasiment les mêmes, quel que soit leur contexte socioéconomique⁶⁰, les sources de financement qui sont disponibles pour les PME sont classées selon leurs origines en sources internes et les sources externes.

2.1. Les sources de financement interne

Le financement interne consiste pour l'entreprise à utiliser ses propres sources pour pouvoir financer son activité, nous distinguons essentiellement le capital social et l'autofinancement :

2.1.1. Le capital social

Le capital social d'une entreprise est constitué de l'ensemble des sommes mises à sa disposition par ses propriétaires⁶¹.

⁶⁰ ST- PIERRE J. et FADIL N., 2011, « *La recherche en finance entrepreneuriale : critique sur l'état actuel des connaissances et proposition d'un nouveau cadre de réflexion* », In revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 24, n°3-4, 2011, p.255-300.

⁶¹ CAPUT Jean-Yves, « *l'économie de A à Z* » Edition: HATIER.PARIS.2004 P.38

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

Le capital social joue un double rôle, d'une part, il forme une ressource stable permettant de financer les investissements, d'autre part il constitue une garantie pour les prêteurs car il ne peut être remboursé, sauf en cas de dissolution de la société. De ce fait, l'importance des capitaux propres détermine la capacité d'emprunt de l'entreprise. L'apport de capital par les associés s'effectue :

- A la création de la société, il s'agit de la constitution du capital social
- Au cours de la vie de l'entreprise, c'est un moyen d'accroître les ressources stables et la capacité d'emprunt, il s'agit de l'augmentation du capital⁶².

2.1.1.1. La constitution du capital social⁶³

Aux termes du contrat de société (acte constitutif de la société), les contractants appelés associés ou actionnaires s'obligent à effectuer des apports en numéraire ou en nature. En contrepartie des apports qu'ils effectuent, les associés reçoivent des titres portant le nom de parts sociales (sociétés de personnes et SARL) ou d'actions (sociétés de capitaux). La libération des titres sociaux est constituée par le versement des fonds (apports en numéraire) ou par le transfert de propriété (apports en nature). La libération des parts sociales peut être différée dans les sociétés de personnes. Par contre, la loi fixe le délai de libération dans les SARL et SPA. L'action est un titre de propriété, elle représente une part du capital de l'entreprise. Elle donne droit à la perception de dividendes (part des bénéfices distribuée aux actionnaires). Enfin, elle constitue un droit préférentiel de souscription (en cas d'augmentation du capital), un droit de participer à la gestion de l'entreprise (droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales) et un droit de disposer d'informations (bilan, comptes de résultat, rapport d'activité).

2.1.1.2. L'augmentation de capital⁶⁴

Une augmentation de capital peut être effectuée par voie d'apports ou par Co-corporation des réserves.

⁶² DIEMER Arnaud, Cours d'« Economie d'entreprise », Partie II : Les fonctions de l'entreprise, chapitre9 : fonction financière, IUFM d'Auvergne.,P9

⁶³DIEMER Arnaud, Cours d'« Economie d'entreprise »Partie II : Les fonctions de l'entreprise, chapitre9 : fonction financière, IUFM d'Auvergne.,P9

⁶⁴DIEMER Arnaud, Cours d'« Economie d'entreprise »Partie II : Les fonctions de l'entreprise, chapitre9 : fonction financière, IUFM d'Auvergne.,P10

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

- **Dans le cas d'une augmentation de capital par apports**

Cela revient à demander aux associés ou actionnaires d'effectuer de nouveaux apports en espèces (actions de numéraire) ou sous forme de biens (actions d'apport). L'augmentation de capital permet de financer le développement de l'entreprise, ou en cas de crise, de rétablir une santé financière saine. Elle procure des ressources stables à la société. Le prix d'émission des actions doit être au moins égal à la valeur nominale de l'action. Il est souvent fixé à un montant supérieur afin de tenir compte des droits que les souscripteurs acquièrent sur les réserves ou les plus-values latentes.

- **Une augmentation de capital par incorporation de réserves**

Elle a pour conséquence, soit une hausse de la valeur nominale des actions ou parts sociales dont le nombre reste inchangé (petites sociétés) ; soit une augmentation du nombre des actions ou parts sociales dont la valeur nominale reste inchangée (une émission d'actions ou de parts sociales gratuites est réservée aux anciens associés). Dans le cas des sociétés faisant appel à l'épargne public, l'émission d'actions gratuites a pour avantage de diluer la valeur boursière des actions (ce qui facilite les transactions et élargit le marché) et de sensibiliser le public aux performances financières de la société. Dans les sociétés de moindre importance, l'incorporation des réserves au capital empêchera de les distribuer.

2.1.2. L'autofinancement

L'autofinancement est le surplus monétaire (ressources) qu'une entreprise génère et maintient pendant longtemps pour s'assurer que ses activités soient financées. « L'autofinancement est la source de financement la plus directement accessible puisqu'elle est générée par l'activité de l'entreprise »⁶⁵.

En d'autres termes, il s'agit de financer des projets de l'entreprise en décidant la mise en réserve d'une partie ou de la totalité de ses bénéfices.

L'autofinancement joue un rôle essentiel dans la croissance de l'entreprise, il lui permet d'assurer la croissance, la réalisation de l'épargne et de son investissement ainsi qu'à la minimisation du recours à l'endettement ou à l'intermédiation extérieure en réduisant le

⁶⁵L.HONOR, « *Gestion financière* », Nathan, Paris,2000, p.84.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

fardeau des charges financières supplémentaires. L'autofinancement est égal à la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice⁶⁶

Sa définition découlant du tableau de financement du système comptable financier (SCF) est la suivante :

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes distribués au cours de l'exercice.}$$

La capacité d'autofinancement (CAF) d'une entreprise, appelée aussi cash-flow ou marge brut d'autofinancement, représente l'ensemble des ressources dégagées par une entreprise au cours d'un exercice du fait de ses opérations de gestion.

- **Les avantages et les inconvénients de l'autofinancement**

L'autofinancement est une ressource produite continuellement par l'entreprise, gratuite puisqu'elle n'est pas liée au paiement d'intérêts. L'entreprise en dispose quelle que soit la conjoncture.

Cependant il pose quelques inconvénients :

- si l'autofinancement est faible et s'il constitue l'unique moyen de financement, le développement de l'entreprise sera lent ;
- l'autofinancement est une ressource créée au détriment d'une redistribution des bénéfices aux salariés.

2.2. Les sources de financement externe :

L'insuffisance des ressources internes des PME et leurs besoins croissants de financement obligent celles-ci à chercher des fonds externes. L'endettement est la première solution de financement externe auxquelles recourent les PME. Il existe plusieurs formes d'endettement, les plus utilisés sont : les prêts bancaires, l'emprunt obligataire et le crédit-bail.

⁶⁶Michel ALBOUY, « *Financement et cout du capital des entreprises* », Eyrolles, Paris, 1991, p.95.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

2.2.1. Le financement direct

2.2.1.1. Le marché de capitaux

Lorsque l'entreprise, ou tout autre agent économique, n'arrive pas à satisfaire leur besoin en capitaux par l'autofinancement ou par des circuits spécialisés tels que le crédit fournisseur, ils s'adressent alors aux marchés des capitaux aussi bien à long terme appelés marchés financiers qu'à court terme c'est-à-dire le marché monétaire.

2.2.1.2. Les marchés financiers

Les institutions financières font payer leur service d'intermédiation financière aux emprunteurs ce qui a pour effet de rendre plus onéreux l'obtention des ressources de la part des agents ayant des déficits de financement. Ceux-ci sont donc amenés à rechercher des modalités leur permettant de ne pas avoir à faire appel à ces intermédiaires financiers. Pour se faire, ils vont s'adresser directement aux agents économiques ayant des capacités de financement. Les entreprises vont donc passer par le biais des marchés financiers en émettant des valeurs mobilières de placement qui seront acquises directement par les agents économiques souhaitant faire fructifier leur épargne disponible.

- **Les composantes du marché financier**

- ✓ **Le marché primaire ou des émissions**

Le marché primaire est le marché des émissions de nouveaux titres. Les entreprises vendent aux épargnants et aux intermédiaires financiers des actifs financiers (obligations, actions) et reçoivent en retour des fonds qui serviront à l'acquisition d'actifs réels. Ce marché n'a pas de lieu d'existence physique, il n'est pas matérialisé. Mais sans la bourse, le marché primaire ne fonctionnerait pas⁶⁷.

- ✓ **Le marché secondaire ou bourse des valeurs mobilières**

Il est surnommé aussi le marché de «location» sur lequel s'échangent des titres déjà émis. Il permet aux souscripteurs soit de faire un placement, soit de réaliser une opération spéculative, soit encore de retrouver leurs liquidité en cédant leurs titres.

⁶⁷COSOB, «Guide des valeurs mobilières», p. 56

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

- **La bourse et le financement de l'entreprise**⁶⁸

Les objectifs recherchés par une entreprise voulant s'introduire en bourse sont multiples:

- Satisfaire des besoins en capitaux nécessaires pour financer la croissance;
- Améliorer sa structure financière (renforcement des fonds propres) et par conséquent accroître sa capacité d'endettement;
- Diversification du patrimoine;
- Rechercher de la notoriété;
- Dégager des plus-values par la vente des titres (réalisation du capital).

Le recours à cette source de financement peut revêtir deux formes

- **L'emprunt obligataire**

Dans ce cas, l'entreprise décide d'aller se procurer des ressources financières sur le marché financier en émettant un emprunt obligataire à long terme divisé en un certain nombre de parts qui vont être souscrites par un nombre important de prêteurs. Ceux-ci portent acquéreurs des titres négociables émis par l'entreprise dans le cadre de son émission d'emprunt. Ils deviennent, par le même, détenteurs d'obligations qui sont assorties d'un coupon représentant le taux d'intérêt de l'emprunt émis par l'entreprise. A l'échéance de l'emprunt, les prêteurs se voient rembourser le capital égal à la valeur de l'obligation acquise. Cette technique n'est pas possible que pour les sociétés par action cotées en bourse.

- **L'augmentation du capital par appel à de nouveaux actionnaires**

Dans ce cas, l'augmentation du capital ne peut pas être souscrite par les anciens actionnaires. L'entreprise va donc émettre de nouvelles actions contre espèces qui seront acquises par de nouveaux actionnaires. Cette stratégie a comme conséquence l'entrée au capital de l'entreprise de nouveaux actionnaires, ce qui peut entraîner un changement de majorité dans le capital de l'entreprise. Cette technique est notamment mise en œuvre lorsqu'une entreprise s'introduit sur le marché boursier pour financer son développement. L'augmentation du capital entraîne une diminution de la valeur de l'action. Il se produit une

⁶⁸Mémoire de Magistère en Sciences Economiques Option: Economie Internationale, « *Les Circuits de financement des PME en ALGERIE: ETUDE D'UN CREDIT BANCAIRE* », par BOUKROUS Djamilia, UNIVERSITE D'ORAN, 2007.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

dilution du capital qui pénalise les anciens actionnaires. Pour remédier à cette situation, ils bénéficient d'un droit préférentiel de souscription (DPS). Ce droit a une valeur théorique.

Le droit préférentiel de souscription: C'est un droit négociable accordé aux anciens actionnaires leur donnant la possibilité de souscrire des actions nouvellement émises à l'occasion d'une augmentation de capital à titre onéreux.

2.2.1.2. Le marché monétaire :

Le marché monétaire centralise les offres de capitaux à court terme et en assure l'emploi. Il est alimenté par les disponibilités monétaires des particuliers et des entreprises, disponibilités qui en raison de leur instabilité ne peuvent assurer que le financement de l'exploitation. C'est-à-dire qu'elles ne peuvent servir qu'à l'octroi de crédit à court terme⁶⁹

2.2.2. Le financement indirect (la finance bancaire)

Le financement bancaire est la première forme de financement externe à laquelle les PME font appel. En effet, la difficulté d'accéder aux autres moyens de financement et la volonté de garder le contrôle pousse les propriétaires-dirigeants des PME à privilégier le financement bancaire.

Le financement bancaire se présente à travers plusieurs formes de crédits avec des durées et des objectifs différents que la banque accorde à savoir :

2.2.2.1. Les crédits à court termes

Les crédits court terme sont les crédits inférieurs à 2 ans qui permettent aux entreprises d'obtenir de la trésorerie et donc de pallier aux différences entre leurs encaissements et leurs décaissements et qui leurs permettent de tenir leurs engagements auprès de leurs fournisseurs ou de leurs salariés notamment. On en distingue deux types: les crédits de trésorerie et les crédits par mobilisation de créances.

- **Les crédits de trésorerie (par caisse)**

Les crédits par caisse sont très simples et consistent en un accord de la banque pour faire fonctionner un compte au débit jusqu'à un certain montant, plafonné et limité dans le temps. Il

⁶⁹Mémoire de master en sciences économiques Spécialité : Monnaie, Finance et Banque, « *Le financement des PME en Algérie dans le cadre du plan euro-méditerranéen(MEDA)* », par LIMAM Nassima, UMMTO, 2016

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

faut distinguer la facilité de caisse du découvert bancaire et le crédit de campagne qui lui permet de financer les besoins liés aux activités saisonnières du crédit de trésorerie.

- **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est une avance en compte de quelques jours à l'entreprise qui est en attente des encaissements futurs⁷⁰.

Autrement dit, qu'il s'agit d'avance de très courte période (30 jours maximum) ouverte à une entreprise pour des échéances difficiles, résultant du décalage entre les entrées et les sorties de fonds. Elle est adoptée pour financer les périodes les plus critiques du besoin en fonds de roulement.

Une fois le plafond est fixé et le crédit mobilisé, l'entreprise doit payer les agios (intérêts débiteurs) sur les sommes qui lui ont été avancées et ce, sur la durée d'avance.

- **Le découvert bancaire**

Par définition, le découvert bancaire est l'autorisation que donne le banquier à son client (entreprise) de rendre débiteur son compte courant à un plafond fixé à l'avance avec le chargé de la clientèle. Souvent il n'est pas accordé qu'en contrepartie du cautionnement des associés ou des dirigeants⁷¹.

Il est plus souvent utilisé pour compléter le financement normal du cycle d'exploitation en cas où le fonds de roulement ne suffit pas de couvrir la totalité des besoins en fonds de roulement. Sa durée maximale est limitée à une année mais toujours avec la possibilité de le renouveler selon les besoins de l'entreprise.

En effet, le découvert est fortement risqué pour le banquier qui l'octroie dans la mesure où il s'agit d'un concours bancaire à court terme subjectif qui n'est pas adossé à aucune opération commerciale.

Si le besoin de trésorerie est lié aux délais de paiement que l'entreprise consent à ses clients, la banque peut lui proposer de le financer sur présentation de ses lettres de change ou de ses factures.

- **Le crédit de campagne**

⁷⁰ BELLIER DELIENNE et KHATH S, «Gestion de trésorerie», Ed Economica, Paris, 2000, p78.

⁷¹ Jack FORGET, «Optimiser la gestion financière de l'entreprise à court terme», Ed d'Organisation, 2005, p5

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

Le crédit de campagne est un crédit court terme destiné aux entreprises dont l'activité est saisonnière ou dont le processus de fabrication est long. Le caractère saisonnier de l'activité peut se trouver au niveau des approvisionnements, de la fabrication, de la commercialisation ou de la vente.

Les entreprises dont l'activité est saisonnière ont soit à supporter de très forts décaissements au début du cycle (approvisionnements massifs) et réalisent ensuite des encaissements réguliers et échelonnés dans le temps, soit ont des décaissements échelonnés dans le temps et des encaissements à une période unique et définie

Il permet aux entreprises de maintenir leur trésorerie pendant les mois où leur activité est la plus faible et de pallier leurs décalages de trésorerie en s'adaptant au calendrier de l'activité du client.

La durée de ce crédit varie en fonction de la nature de la campagne à financer mais ne peut excéder 12 mois.

Le crédit de campagne peut prendre la forme d'un crédit par caisse, d'une avance sur marchandises ou d'un crédit par billet, ce dernier étant un crédit de trésorerie⁷².

- **Le crédit relais**

. Le crédit relais est une forme de découvert, lié à une opération ponctuelle hors exploitation (par exemple; la vente d'un terrain, la cession d'actif, émission obligataire, augmentation du capital..), qui permet à une entreprise d'anticiper une rentrée de fonds dans un délai déterminé et pour un montant précis⁷³.

Il s'agit donc, d'une avance destinée à financer exceptionnellement les immobilisations dans l'attente d'une rentrée certaine et prochaine.

- **Les crédits de mobilisation des créances commerciales**

Ces crédits permettent aux entreprises d'obtenir en avance le règlement des factures de leurs clients sans attendre leur échéance afin de financer leur activité.

On distingue ainsi l'escompte, la mobilisation Daily et l'affacturage:

⁷² Mémoire de Master en Management des PME-PMI, « *L'impact des accords de Bâle sur l'octroi de crédits aux PME* », par BOREL Gwendoline, Université du MAINE

⁷³ Farouk BOUYACOUB, « *L'entreprise et le financement bancaire* », Ed CASBAH, Algérie, 2003, P235.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

- **L'escompte commercial**

« L'escompte est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le banquier prélève sur le montant de l'effet escompté, une somme appelée elle-même escompte qui correspond à l'ensemble des intérêts et des commissions ⁷⁴ ».

L'escompte n'est en effet qu'une forme de crédit et non un achat réel des créances du fait que l'entreprise cédante reste responsable de son remboursement et au cas le créancier ne règle pas à la date prévue, le banquier débitera immédiatement le compte bancaire de l'entreprise du montant de crédit initialement accordé.

- **L'affacturage «le factoring»**

L'affacturage consiste, pour un établissement spécialisé souvent filiale d'une banque, à racheter les créances détenues par le vendeur. L'affacturage est «l'achat ferme et définitif par factor des créances commerciales à court terme que détient une entreprise sur ses acheteurs étrangers».⁷⁵

Chaque crédit, quel que soit sa forme, sa durée et son montant étant un risque potentiel. La décision de son octroi doit être une résultante d'un diagnostic économique et financier établie objectivement par le banquier.

- **La loi Dailly**

La mobilisation Dailly est une technique autorisant l'entreprise à procéder à la cession de créance qu'elle détienne sur ses clients moyennant une simple remise d'un bordereau indiquant le nom des clients, le lieu de paiement, le montant des créances et leurs échéances prévues. En contrepartie de ces factures, la banque lui octroie un crédit sous la forme:

- D'une avance en ouvrant généralement une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié;

⁷⁴BENKRIMI K., «Crédit Bancaire et Economie Financière», Edition EL DAR EL OTHMANIA, Alger 2010, p.29.

⁷⁵PAGET (E), PAINVIN (N), «La notation financière, Rôle des agences et méthode de notation», édition DONUD, Paris 2007, p .7.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

- D'un découvert autorisé garanti par les créances⁷⁶

2.2.2.2. Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont destinés à financer les projets d'investissements des entreprises mais aussi parfois des stocks, des coûts liés à une restructuration ou encore un renforcement de trésorerie. Ils sont d'une durée variante entre 2 et 7 ans et peuvent avoir une périodicité de remboursement mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, à taux fixe ou révisable et sont faits sur--mesure pour chaque client.

Il doit y avoir un lien entre la durée du bien financé et sa durée d'amortissement, la durée de financement du bien ne devant pas être plus longue que sa durée de vie. Ils peuvent être accordés par une ou plusieurs banques qui partageront le risque.

L'entreprise bénéficiaire devra le plus souvent être en mesure d'apporter un apport financier au crédit et évidemment être en capacité de rembourser le capital de départ additionné de ses intérêts.

Il existe trois (3) types de crédit à moyen terme pour le banquier :

-Le crédit à moyen terme réescomptable

Ce crédit est accordé sous forme de mobilisation sur compte et donne lieu à la souscription par l'emprunteur d'un billet à ordre d'un montant égal à l'avance accordée. Ce dernier est réescomptable auprès de la Banque d'Algérie selon l'article 71 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui stipule:

« La Banque Centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour des périodes de six (06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédit à moyen terme. Ces réescomptes sont renouvelables, mais pour une période ne pouvant excéder trois années. Les effets doivent comporter, en dehors de la signature du cédant, deux signatures de personnes physiques ou morales notoirement solvables, dont l'une peut être remplacée par la garantie de l'Etat ».

Toujours selon le même article les crédits à moyens terme doivent avoir l'un des objets suivants:

⁷⁶ Mémoire de Master en économie monétaire et bancaire, « *Analyse des déterminants d'octroi de crédits bancaires aux PME en Algérie* », par ABIDI Mohamed, UMMTO, 2019, P41.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

- •Développement des moyens de production;
- Financement d'exportation;
- Construction d'immeubles d'habitation.

-Le crédit à moyen terme mobilisable⁷⁷

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter le crédit auprès de la banque d'Algérie, mais le mobiliser sur un marché monétaire. Cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

-Le crédit à moyen terme direct⁷⁸

Le crédit à moyen terme est dit direct lorsqu'il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie. Le billet à ordre souscrit par l'emprunteur est considéré comme une reconnaissance de dette et non comme instrument comptable.

2.2.2.3. Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont d'une durée supérieure à 7ans. Ils servent à financer les investissements importants des entreprises tels que de l'équipement (machines industrielles), l'immobilier ou même parfois des projets de croissance externe. Ils ont, mis à part leur durée, les mêmes caractéristiques que les crédits à moyen terme.

- **Le crédit-bail (leasing) :** Le crédit-bail est une technique de financement des investissements professionnels. Le chef d'entreprise choisit un équipement et convient avec le vendeur des conditions de l'achat. Après examen du dossier, une société de crédit-bail achète le matériel et loue celui-ci à l'utilisateur qui l'exploite librement. En fin de contrat, le chef d'entreprise peut:
 - Soit rendre l'équipement ;
 - Soit le racheter pour sa valeur résiduelle fixée au départ dans le contrat ;
 - Ou continuer à le louer moyennant un loyer très réduit.

Le crédit-bail est juridiquement une location. Il ne finance, en principe, que le matériel standard. La durée des contrats est fonction de la durée d'amortissement fiscale des matériels financés (légèrement plus courte éventuellement). Les contrats sont assortis d'une valeur

⁷⁷Farouk BOUYACOUB, «*L'entreprise et le financement bancaire*», Ed CASBAH, Algérie, 2003, P253.

¹⁸Farouk BOUYACOUB, «*L'entreprise et le financement bancaire*», Ed CASBAH, Algérie, 2003, P253.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

résiduelle (option d'achat en fin de location) comprise généralement entre 1 % et 6 % du prix d'origine hors taxes des matériels. Les loyers de crédit-bail sont payables « terme à échoir » (en début de période) et peuvent être linéaires ou dégressifs, le plus souvent à échéance trimestrielle⁷⁹.

- Les dispositions légales et réglementaires régissant le leasing en Algérie

Au plan légal, le crédit-bail est introduit en Algérie en 1990 par la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit dont l'article 112 alinéa 2 stipule: "Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment les crédits-bails."

L'article 16 alinéa 6 de cette même loi stipule que seuls les banques et établissements financiers habilités, peuvent effectuer des opérations de location assorties d'options d'achat et que ces mêmes banques et établissements financiers sont autorisés à effectuer les opérations de location simple de biens meubles et immeubles comme des opérations connexes à leur activité principale. Il est bon de noter que cet alinéa a été supprimé par l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit et qui est venu modifier et remplacer la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Mais ce n'est qu'à partir de 1996 que des dispositions juridiques, fiscales et douanières ont été prises afin de promouvoir la création de sociétés de crédit-bail en supprimant les obstacles qui freinaient l'expansion de cette nouvelle technique de financement⁸⁰.

- Les principaux intervenants sur le marché du leasing en Algérie

✓ La Société de refinancement hypothécaire (SRH)

Créée le 27 novembre 1997, la Société de Refinancement Hypothécaire est un établissement financier, qui a le statut d'une Entreprise Publique Economique, société par actions (SPA) dotée d'un capital social initial de 3.290.000.000 DA, augmenté à 4.165.000.000 DA en 2003. Son capital est intégralement libéré et souscrit, il est composé de 833 actions d'une valeur de 5.000.000 DA⁸¹.

Les actions de la SRH sont réparties sur les neuf détenteurs suivants :

⁷⁹Jean-Marc Béguin, Arnaud Bernard «*L'essentiel des techniques bancaires*», Edition d'organisation groupe Eyrolles, Paris 2008, pp253-254.

⁸⁰La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

⁸¹<http://srh-dz.org/?p=presentation&lang=fr&var=1> , date de consultation : 28/09/2020

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

- **Le Trésor Public** : 254 actions, soit 1270 millions de DA
 - **La BNA** : 109 actions, soit 545 millions de DA
 - **La BEA** : 109 actions, soit 545 millions de DA
 - **Le CPA** : 109 actions, soit 545 millions de DA
 - **La CNEP** : 76 actions, soit 380 millions de DA
 - **La BADR** : 50 actions, soit 250 millions de DA
 - **La CAAR** : 50 actions, soit 250 millions de DA
 - **La SAA** : 50 actions, soit 250 millions de DA
 - **La CAAT** : 26 actions, soit 130 millions de DA
- ✓ **La société Financière d'Investissement de participation et de Placement «SOFINANCE»:**

SOFINANCE spa, Société Financière d'Investissements, de Participations et de placement, est un établissement financier public agréé par la Banque d'Algérie le 09 janvier 2001. Il est doté d'un capital social de 10 000 000 000 DA.

SOFINANCE a été créée à l'initiative du Conseil National des Participations de l'Etat (CNPE) avec comme principales missions l'accompagnement dans la modernisation de l'outil de production national et le développement de nouveaux produits financiers.

Son objet social comprend tous les métiers développés par la banque universelle à l'exclusion des dépôts clientèle et la gestion des moyens de paiements.

Son champ d'action couvre les activités financières telles que:⁸²

- Le financement en crédit-bail (leasing)
- La participation au capital et les engagements par signature
- La gestion de trésorerie
- Le conseil et assistance aux entreprises

- ✓ **Arab Leasing Corporation (ALC)**

⁸²<http://sofinance.dz/presentation/>, date de consultation : 28/09/2020

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

Arab Leasing Corporation (ALC) au capital de 5 000 155 216,00 de dinars algériens est la première société de Leasing à s'établir en Algérie. Sa raison d'être est de participer au mouvement de développement des agents économiques Algériens en leur offrant de nouveaux outils de financement simples et adaptés à leurs exigences.

ALC a été Créée en octobre 2001, par les institutions actionnaires suivantes⁸³ :

- ABC Algeria: 41%
- CNEP/Banque : 27%
- T.A.I.C : 25%
- Capitaux privés : 7%

✓ **La Société Nationale de Leasing «SNL»**

SNL est une société de leasing créée en juillet 2010, avec un capital de 3 500 000 000 DA, sur orientation des pouvoirs publics pour diversifier les instruments de financement.

Elle contribue au développement du secteur de la PME/PMI et professions libérales en Algérie⁸⁴.

✓ **Maghreb Leasing Algérie «MLA»**

Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier spécialisé dans le crédit-bail (leasing), créé en 2006 sous la forme juridique de Société par Actions au capital social de 5 Milliards DZD.

Le projet MLA est né suite à l'initiative de Tunisie Leasing & Factoring (TLF) forte de plus de 36 ans d'expérience dans le domaine du leasing en Tunisie, et avec le concours de son actionnaire de référence AMEN Group⁸⁵.

✓ **El Djazaïr Idjar «EDI»**

Etablissement financier de leasing, agréé par la Banque d'Algérie le 02 août 2012, ayant un capital social de 3.500.000.000 DA réparti entre:

⁸³<https://arableasing-dz.com/presentation/> , date de consultation : 28/09/2020

⁸⁴<http://www.snl.dz/index.php/presentation/presentation-leasing-snl> , date de consultation : 28/09/2020

⁸⁵<https://www.maghrebleasingalgerie.com/qui-sommes-nous/> , date de consultation : 28/09/2020.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

- Crédit Populaire d'Algérie CPA: 47%

Secteurs financés : Industrie et services, BTPH et promotion immobilière.
Réseau d'exploitation : 140 Agences.

- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural BADR : 47%.

Secteurs financés : Agriculture et industrie agro-alimentaire.
Réseau d'exploitation : 295 Agences.

- Société Algéro-Saoudienne d'Investissement ASICOM : 6%.

Activité principale : Participation dans les projets en création et en développement.

La création d'El Djazair Idjar s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des business plans des actionnaires qui intègrent la volonté des pouvoirs publics à créer un climat favorable pour l'émergence et le développement de la PME, et dont l'objectif est d'accompagner les entreprises et leur offrir des financements adaptés et appropriés à leur croissance.

El djazair Idjar a lancé l'activité de leasing mobilier en 2013, pour la première année d'activité l'Etablissement a enregistré un total engagement qui dépasse les 1.2 Milliard de DA dans les différents secteurs d'activité⁸⁶.

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons mis en évidence les différents besoins financiers qui se manifestent depuis la création et pendant toutes phases du développement de la PME, ainsi nous avons mis le point sur les sources et modalités nécessaires à son démarrage et sa survie.

Sur ce, nous pouvons dire que le recours au financement par capitaux propres est la voie traditionnellement préférée par la PME qui se relève être un financement à moindre coût et qui permet aux dirigeants une certaine autonomie de décision, mais il est à constater que le financement interne est rarement suffisant pour couvrir la totalité de ses besoins et

La PME doit donc se procurer des financements externes. Dans ce cas là, elle a le choix entre se tourner vers le secteur bancaire qui est le plus ciblé par la PME spécifiquement

⁸⁶<https://www.eldjazairidjar.dz/presentation/>, date de consultation : 28/09/2020.

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

dans les pays en voie de développement. Si le souci de financement persiste, elle peut procéder à l'ouverture de son capital, soit par la réception de capitaux risqués ou une introduction en bourse.

Chapitre III

Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Lorsque la banque octroi un crédit à un client qui devient de ce fait son débiteur, le banquier court un double risque. D'une part, celui de voir ses fonds immobilisés, d'autre part celui de les perdre, donc il n'y a pas de crédit totalement exempt de risque quel que soit les garanties dont il est assorti «le risque est pratiquement inséparable du crédit».

L'opération de crédit comporte des risques que la banque se doit d'évaluer. Donc le banquier cherche à minimiser les risques relatifs à l'opération de crédit. Il s'agit de les définir dans la prospective, de les prévoir, de les suivre et de les contrôler.

Cependant, pour se protéger d'une défaillance de l'emprunteur, le prêteur recherche une assurance de paiement à l'échéance des concours par la prise de sûretés ou garanties. Plus la durée du crédit est longue et plus l'évaluation du risque est délicate. Le banquier doit légitimement rechercher, pour les différents crédits, les garanties adaptées à leur nature et à leur durée.

Dans ce présent chapitre, nous nous intéresserons aux risques inhérents au bon déroulement du financement bancaire des PME et dans un second temps on mettra en exergue la gestion de ces risques et la présentation des garanties exigées par la banque pour faire face à ces risques.

Section I : Les risques inhérents au financement bancaire des PME

Le financement bancaire, en Algérie ou ailleurs, est une nécessité sur le plan économique mais il est lié intrinsèquement à la notion de risque ainsi le risque est indissociable de la vie bancaire. On le retrouve à tous les niveaux de l'activité bancaire, que ce soit en amont ou en aval. Le moindre des risques auxquels fait face la banque, s'il est mal appréhendé et maîtrisé, pourrait mettre en péril la pérennité de la banque

1.1.La définition du risque

Les risques auxquels les banques sont exposées sont des risques spécifiques à l'activité bancaire et pour mieux cerner la notion de risque auquel le métier de la banque est confronté on retrouve ces définitions :

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Selon les termes employés par MATHIEU.M : «le risque consubstantiel à l'exercice du métier de banquier, il même en grande partie son fondement»⁸⁷ Pour mieux illustrer cet état de fait, on reprend l'exemple de DESMICHT.F qui nous propose le simple cas d'école suivant: «en acceptant les dépôts des clients sans les conserver dans son coffre pour lui rendre à sa demande ou à une date déterminée, le banquier prend un risque »⁸⁸.

Ainsi on peut définir le risque comme suit : «un engagement portant une incertitude dotée d'une possibilité de gain ou préjudice, que celui soit une dégradation ou une perte»⁸⁹

1.2. Les sources des risques bancaires

1.2.1. L'asymétrie de l'information

Les circuits de financement réalisent la fonction essentielle de conduire les fonds vers les individus ou les entreprises qui ont des opportunités d'investissement productif. Si le système financier ne réalise pas cette fonction correctement, alors l'économie ne peut fonctionner de façon efficace et la croissance économique sera menacée. Cette fonction implique une capacité à exercer des jugements sur les opportunités d'investissement qui seront plus ou moins rentables. En conséquence, un système financier doit combattre les problèmes d'information asymétrique, dans lesquels l'une des parties d'un contrat financier possède une information bien moins précise que l'autre⁹⁰.

La relation entre l'entreprise qui présente le dossier de crédit, et la banque qui veut financer le projet d'investissement, est caractérisé par une asymétrie informationnelle à différents niveaux. Cela provient du fait que l'entrepreneur dispose d'une information considérée comme étant confidentielle et touchant la valeur du projet ainsi que son propre mode de gestion ; et la banque, qui se trouve dans l'incapacité de choisir les bons projets. Donc, dans le cadre de financement des PME ; la probabilité de remboursement du prêt, préoccupation du bailleur de fonds ; dépend à la fois de la qualité du projet et du comportement de l'emprunteur au cours du temps.

⁸⁷ MATHIEU (Michel): «*l'exploitant bancaire et le risque crédit: mieux le cerner pour mieux le maîtriser*», édition la revue banque éditeur, Paris, 1995, p.14.

⁸⁸ DESMICHT (François): «*Pratique de l'activité bancaire*», édition Dunod, Paris, 2004, p239.

⁸⁹ NAULLEAU Gérard, ROUACHE Michel, «*le contrôle de gestion bancaire et financière*», 3^{ème} édition, édition la revue banque édition, Paris, 1998, p.310.

⁹⁰ Farouk BOUYACOUB, «*L'entreprise et le financement bancaire*», Casbah, Alger, 2000, p. 224

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Les différents risques qui peuvent provenir de la déficience informationnelle entre la banque et l'entreprise:

1.2.1.1. Le risque ex ante « l'anti sélection »⁹¹

C'est la probabilité que les fournisseurs de *capitaux* prennent des décisions sous optimales du fait que ce dernier est dans l'incapacité de sélectionner parfaitement les bons projets des mauvais. C'est-à-dire, d'une part, octroient des crédits aux entreprises ayant une mauvaise solvabilité, et d'autre part, refusent d'octroyer des crédits aux entreprises ayant une très bonne solvabilité (sélection adverse ou auto sélection).

Dans le contexte d'une sélection adverse, la structure financière pourra servir d'un signal pour détecter le choix et la stratégie à appliquer par les bailleurs de fonds.

La difficulté d'identifier la qualité de produits différents, résultant de la sélection adverse pourrait relever de l'incapacité d'obtenir des informations fiables concernant les caractéristiques de biens apparemment identiques et cela du fait que les individus préfèrent détenir des informations qu'ils considèrent comme confidentielles.

De ce fait, la sélection adverse apparaît dans le cas où l'emprunteur conserve un avantage informationnel sur sa banque. Dans ce cas, la banque fixe des taux d'intérêts assez élevés pour leur permettre de se couvrir de la probabilité de tomber sur de « mauvais emprunteurs », mais ces taux risquent de fuir les « bons emprunteurs » qui mériteraient des taux d'intérêts plus faible. Ce comportement, censé maximiser le résultat de la banque, encourage les emprunteurs risqués et décourage les emprunteurs de qualité. Alors que, les « bons emprunteurs » considèrent le coût de crédit trop cher, préfèrent changer d'attitude ou se retirer du marché du financement bancaire, les emprunteurs aux projets les moins viables et pour qui l'important étant l'obtention du financement, resteront. Cette structure implique une augmentation des coûts de financement pour la PME, ainsi une augmentation des risques de crédit.

Par ailleurs, les emprunteurs risqués ont une demande de crédit moins élastique aux taux d'intérêts, la banque sélectionne involontairement les emprunteurs risqués et se voit dans l'obligation d'augmenter ses taux. Il existe un seuil au-dessus duquel l'augmentation du risque est plus forte que l'augmentation du taux⁹². L'ajustement par le prix n'est donc pas une solution efficace.

⁹¹ Master II en Monnaie, Banque et Environnement International, Le financement des PME dans le cadre De l'asymétrie d'information, « *Cas des PME de la commune de BEJAIA* », Par MADOUÏ Kahina, SLAMANI Sadra, Université Abderrahmane MIRA- BEJAIA, 2017

⁹² La pénalisation consiste à faire payer une prime de risque plus élevée que le risque effectif

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

1.2.1.2. Le risque ex post (aléa moral)⁹³

L'aléa moral, appelé aussi « le hasard moral » provient de l'asymétrie informationnelle qui se crée entre la firme et la banque après signature du contrat de crédit. Cette notion de risque permet de mettre l'accent sur les comportements stratégiques résultants de l'inobservation de certaines actions et se traduisent par le non-respect des engagements (Arrow(1963)).

Autrement dit, c'est la probabilité que le dirigeant d'entreprise utilise tous, ou, une partie des fonds alloués à d'autres fins, que celles pour lesquels, ils ont été initialement prévus, affectant, ainsi, sa capacité de remboursement et laisse planer un doute sur le respect des conditions du contrat.

Ce type de comportement, marqué par l'opportunisme au sens de Williamson(1958), peut être adopté à chaque fois qu'il y ait asymétrie de l'information.

L'intermédiaire financier est le seul à disposer à la fois des moyens et la motivation pour exercer la fonction de contrôle d'une façon adéquate et cela du fait de sa dimension, ainsi que le montant de la créance.

Nous avons récapitulé sur la figure ci-après, les différentes étapes liées au financement et à l'asymétrie de l'information qui en découle.

1.2.2. Le risque de crédit

Il s'agit du risque principal encouru par la banque au cours de l'exercice de son activité traditionnelle d'intermédiation. Il occupe sans doute une place à part. D'une part, parce qu'il est dépendant d'une relation initiale basée sur la confiance dans un client, d'autre part, parce qu'il représente la source principale de provisionnement des banques.

DE COUSSERGUES Sylvie définit le risque de crédit comme étant: «la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu»⁹⁴, ou encore on peut le définir comme étant: «le risque de perte lié à la défaillance d'un débiteur sur lequel l'établissement de crédit détient un engagement»⁹⁵.

➤ Le risque d'immobilisation

⁹³ Mémoire de Master en Monnaie, Banque et Environnement International, Le financement des PME dans le cadre De l'asymétrie d l'information, « Cas des PME de la commune de BEJAIA », Par MADOUÏ Kahina, SLAMANI Sadra, Université Abderrahmane MIRA- BEJAIA, 2017

⁹⁴ DE COUSSERGUES (Sylvie):« *Gestion de la banque: du diagnostic à la stratégie*», 4ème édition, édition Dunod, Paris, 2005, p.105.

⁹⁵ CALVET (Henri):« *Etablissement de crédit: appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière*», édition Economica, Paris, 1997, p.78

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Même si le banquier est remboursé à bonne date, et à plus forte raison s'il doit accepter un report d'échéance, il court le risque d'immobiliser son actif, se mettant ainsi dans l'impossibilité de rembourser ses propres créanciers au moment où ils le désirent (dépôt à vue) ou à l'échéance du terme (dépôt à terme). Le risque d'immobilisation consiste pour le banquier de se trouver dans l'obligation de faire face aux retraits de dépôts utilisés pour consentir des crédits.⁹⁶

➤ **Le risque de non remboursement**

Dans ce cas, le débiteur est incapable de faire face à ses engagements en matière de paiement des intérêts et/ou du principal de la créance. Le risque du non remboursement est de loin le plus redouté par les banques, du fait qu'il conduise à une perte sèche des montants engagés. Il peut être dû à la dégradation de la situation de la contrepartie, de la mauvaise foi du débiteur qui refuse de rembourser, d'une crise économique et même d'une possibilité d'erreur commise lors de l'étude du dossier de crédit. Le risque de non remboursement est qualifié de transmis, car il prend naissance dans un premier lieu au sein de l'entreprise, il est ensuite transféré à la banque de par sa qualité de créancier.

➤ **Les raisons de non-remboursement du crédit**

Les cas qui peuvent amener un emprunteur à ne pas respecter son engagement de rembourser sa banque sont multiples, et ont diverses causes :

- Mauvaise foi, ou la malhonnêteté évidente (escroquerie, abus de confiance...)
- Cas de forces majeures : par exemple les crédits consentis à des emprunteurs étrangers qui peuvent être confrontés à des risques de guerre, de révolution, de catastrophe naturelle ou de non-transfert. C'est ce qu'on appelle plus communément le risque pays;
- Ou encore une défaillance économique et financière involontaire des débiteurs, chômage par exemple pour les particuliers, ou encore dépôt de bilan, faillite pour les entreprises.

Le risque de crédit est considéré comme étant majeur, car il suffit qu'un nombre restreint de clients, les plus importants, aient des difficultés à rembourser, pour mettre la banque face à de sérieuses et graves difficultés financières. En effet, lorsque le risque de crédit ou de contrepartie se matérialise, la banque l'amortit en constituant des provisions. A défaut, elle peut couvrir les pertes en puisant sur ses fonds propres, les réserves voire le capital. A partir du moment où la banque commence à puiser sur ses capitaux propres, d'une

⁹⁶ G. AUSSET, J. MARGERIN, « *Investissement et financement* », Sedifor, Paris, 1990, p. 86

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

manière significative afin de couvrir ses pertes, elle serait amenée à devenir elle-même insolvable et même risque de disparaître.

C'est un risque très difficile à apprécier et à mesure, il fait l'objet d'une attention très particulière des autorités monétaires nationales, mais aussi par les instances internationales à savoir le comité de Bâle⁹⁷.

La distribution du crédit aux PME est donc par définition un exercice d'analyse des risques et notamment de la situation financière présente et avenir de l'entreprise. Le rôle de la banque consiste inévitablement à doser les volumes et les durées de crédit. Il consiste aussi à intégrer le risque dans le coût du crédit.

1.3. Typologies des risques de crédit

Chaque crédit est soumis à des risques, qui peuvent être différents d'un crédit à un autre. Ainsi, l'étude des risques présentent une importance particulière pour le banquier qui cherche à prévoir les risques de chaque crédit⁹⁸

Le crédit est au cœur de l'activité bancaire, mais le risque est inhérent à celle-ci. On peut diviser le risque de crédit en quatre risques secondaires: d'insolvabilité, de liquidité, taux d'intérêt et de change

1.3.1. Le risque d'insolvabilité

C'est le risque de non remboursement. Il provient de l'incapacité du client de rembourser les fonds que la banque lui a avancé, suite à un détournement de ses fonds vers un objectif autre que celui où ils ont été destinés, ou bien que l'affaire a une perte d'exploitation. Dans ses deux cas, le client se trouve dans une situation d'insolvabilité, et le banquier court un risque certain de perte. L'insolvabilité du client produit des effets négatifs sur l'exploitation de la banque⁹⁹.

Pour se prémunir contre le risque de non remboursement, la banque prend des garanties réelles sur les biens des débiteurs préalablement à la mise en place du crédit.

⁹⁷ Master en sciences économiques Option : Banque et marché financier, « *Analyse de la gestion des risques crédit bancaire Cas de la direction du réseau d'exploitation de la Banque Nationale d'Algérie de Tizi-Ouzou* », L'HADJ MOHAND Malek, MOUSSAOUI Abderezak, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU, 2016.

⁹⁸ Mémoire de Magister en Stratégie, « *Développement et perspectives des PME algériennes* », Par BOUIRA N., Université d'Oran, 2014, p.43.

⁹⁹ BESSIS J., « *Gestion des Risques et Gestion Actifs-Passif des Banques* », Edition DALLOZ, Paris, 1995, p.20

1.3.2. Le risque de liquidité

La liquidité est au centre des préoccupations de la banque. Cette dernière ne pourrait survivre même quelques heures sans des liquidités.

Le risque de liquidité est: « celui de ne pas pouvoir faire face à ses exigibilités immédiates avec ses liquidités disponibles »¹⁰⁰.

Ce risque découle de la fonction de transformation des échéances d'une banque ; le terme des emplois étant généralement supérieur à celui des ressources, la banque peut se trouver confrontée à deux situations :

- **Risque de liquidité immédiate:** c'est la situation où la banque est dans l'impossibilité de faire face à une demande massive et imprévue de retrait de fonds de la clientèle ou d'autres établissements de crédit;
- **Risque de transformation:** il résulte d'une modification progressive du terme des emplois qui s'allonge alors que celui des ressources raccourci.

1.3.3. Le risque des taux

Ce type de risque a pour origine l'activité même de la banque qui consiste, rappelons-le, à réaliser des prêts et à y adosser une collecte. Le risque de taux apparaît lorsque le coût des ressources devient supérieur aux produits perçus sur les emplois. Le risque de taux est le risque de voir la rentabilité de l'établissement bancaire se dégrader par une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Ce risque ne se matérialise jamais lors de la réalisation du crédit car, à un instant donné, il serait absurde qu'une banque prête à un taux inférieur au coût de sa collecte. Le risque de taux ne peut donc apparaître que dans le temps et uniquement si les durées des emplois et des ressources ne sont pas parfaitement adossés (il y a adossement parfait lorsque les emplois et les ressources sont sur une même durée, préservant dans le temps la marge de la banque). Même dans une situation d'adossement parfait, le risque peut apparaître lorsque les emprunteurs (les déposants) viennent rembourser (se faire rembourser) leurs prêts (leurs placements) par anticipation.

¹⁰⁰ DARMON (Jacques):«*Stratégie bancaire et gestion de bilan*», édition Economica, Paris, 1998, p.98

1.4. Les conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire

Nous pouvons citer quelques conséquences négatives du risque crédit sur l'activité bancaire:

- **La dégradation du résultat de la banque:** cette dégradation est due aux provisionnements et aux pertes liées au non remboursement des créances ;
- **La dégradation de la solvabilité de la banque:** en effet, la banque pourrait recourir à ses fonds propres pour couvrir des niveaux de risques élevés (pertes inattendues). Ce qui peut remettre en cause sa solvabilité ;
- **La baisse de son rating:** une dégradation des résultats de la banque pourrait engendrer une baisse de son rating car ce dernier est un indicateur de solvabilité ;
- **Un risque systémique:** le risque systémique correspond au risque que le défaut d'une institution soit « contagieux » et conduise d'autres institutions à faire défaut. En effet, le risque de crédit peut provoquer par effet de contagion une crise systémique. La stabilité globale du système financier est, dans un tel contexte, compromise ;
- **La dégradation de la relation banque-client:** une diminution des résultats de la banque suite au non remboursement de ses créances oblige cette dernière à augmenter les taux des prêts afin de pouvoir absorber les pertes enregistrées. Cependant, cette augmentation des taux de crédit induit l'exclusion d'une partie de clientèle même solvable à toute possibilité de contracter des prêts et donc le recours à la concurrence pour financer leurs besoins.

Etant donné les conséquences désastreuses que peut avoir le risque crédit sur la banque voire même sur tout le système bancaire et financier, la mise en place d'une réglementation prudentielle est apparue nécessaire¹⁰¹.

Section II : Gestion des risques de financement des PME par les banques (contraintes et perspectives)

La notion du risque bancaire recouvre tout événement susceptible d'empêcher la banque de réaliser ses objectifs ou encore de maximiser ses performances. La maîtrise du risque de crédit est l'un des axes stratégiques majeurs de la gestion des établissements financiers bancaires.

¹⁰¹ Mémoire de Master en sciences économiques Option : Economie Appliquée & Ingénierie Financière, « *Gestion du risque de crédit par la méthode crédit scoring : Cas de la DRE-BNA de Bejaia* », Par BENSAL Samir, BOURDACHE Moussa, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2013

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Même si les PME disposent de plusieurs modes de financement. L'emprunt bancaire reste le moyen de financement le plus utilisé par cette catégorie d'entreprises. Cependant, malgré son importance plusieurs contraintes peuvent y limiter l'accès. Ainsi, une situation d'incertitude n'est ni profitable aux intermédiaires bancaires, ni aux PME qui sont les agents à besoin de financement et qui constituent la majeure partie des entreprises.¹⁰²

2.1. Gestion et évaluation du risque de crédit

Face à une concurrence accrue sur les activités de crédit, la maîtrise des risques devient un enjeu central pour le banquier. Pour maîtriser et gérer ces risques plusieurs outils et méthodes sont susceptibles de renforcer la compétence des banques sur ce sujet.¹⁰³ La gestion et le contrôle des risques, conduit à améliorer la solidité financière des établissements de crédit, c'est une fonction de pilotage indispensable, son objectif est d'optimiser les risques et les performances. Pour atteindre ces objectifs, la banque fait appel à des outils et méthodes pour gérer le risque de crédit. En effet, toute décision de crédit obéit généralement au respect rigoureux de certaines normes de gestion financière et comptable.

Le processus de risque ne s'arrête pas à l'identification et la mesure du risque, l'étape de gestion est aussi importante. Celle-ci est un ensemble d'actions destinées à ramener les risques dans les limites fixées.

De ce fait, la relation entre banquier et PME est essentiellement une relation de confiance, Afin d'éviter que ne s'instaure un climat de méfiance, les chefs d'entreprises doivent s'efforcer de se montrer plus transparents vis-à-vis de leur banquiers, Beaucoup de banquiers accordent des crédits en s'appuyant sur des critères économiques et financiers et ont donc besoin d'informations fiables, régulières et récentes.

2.1.1. Méthode d'analyses et d'évaluation du risque de crédit

L'évaluation du risque de crédit passe par une bonne connaissance de la PME et cela par une bonne évaluation de son projet. La banque s'appuie pour son évaluation du risque de crédit sur l'analyse financière et éventuellement sur des outils statistiques (scores ou systèmes

¹⁰² ALLE Nar Diop, 2019, « *Taux d'intérêt et risque de crédit : analyse du comportement des banques en relation avec les petites et moyennes entreprises sénégalaises* », Revue Interventions économiques, Papers in Political Economy, 61 | 2019.

¹⁰³ ARNAUD de Servigny : « *LE RISQUE DE CREDIT : nouveaux enjeux bancaires* ». 2e Edition. DUNOD, 2003, p.4.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

experts). Le risque de crédit peut être minoré par la prise de garanties (cautions d'une personne ou d'une société de cautionnement, suretés réelles comme des hypothèques...), mais également en incorporant dans le taux d'intérêt une marge dont la valeur dépend du niveau de risque. En effet, l'information financière est un élément important pour la banque dans l'appréciation du risque de l'entrepreneur et de sa capacité de remboursement¹⁰⁴.

2.1.1.1. L'analyse financière

La fragilité des PME en termes de projection dans le futur devrait contraindre les banquiers à surveiller de près le fonctionnement quotidien de cette dernière, la pertinence de ses investissements ainsi que les difficultés qu'elle rencontre et les conduit à un véritable diagnostic qui repose sur des informations financières bien définies.

- **Définition**

On peut définir l'analyse financière comme une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, une méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière¹⁰⁵.

Cette analyse se base sur des documents comptables confectionnés à partir du plan comptable de l'entreprise, l'information financière découle d'un système de convention et de règles d'évaluation. Notons : le bilan, le compte de résultat, annexes comptables...etc.

L'analyse financière ne se limite toutefois pas à la seule analyse du bilan, du compte de résultat et du tableau de financement. D'autres outils d'analyse ont été développés. Les plus traditionnels : le fonds de roulement et les besoins en fonds de roulement renseignent sur l'équilibre financier de l'entreprise.

L'objectif de l'analyse financière est d'établir un diagnostic global sur la situation financière actuelle et future de l'entreprise. Ce diagnostic permet d'identifier les causes d'un déséquilibre financier ou d'une rentabilité insuffisante et de prendre des décisions.

Cette analyse a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

¹⁰⁴ WAMBA H. et TCHAMANBE-DJINE L., 2002, « *Information financière et politique d'offre de crédit bancaire aux PME : cas du Cameroun* », In revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol.15, N°1, 2002, p.87-114

¹⁰⁵ Alain MARION, « *Analyse financière, concepts et méthodes* », 2eme édition, ed DUNOD, Paris, p1.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

- ✓ L'entreprise est-elle solide.
- ✓ L'entreprise est-elle rentable.
- ✓ L'entreprise est-elle solvable.
- ✓ L'entreprise est-elle pérenne.

- **La solidité de l'entreprise**

La solidité financière de l'entreprise se caractérise par la situation nette qui reste à l'entreprise lorsqu'elle vend ses biens et rembourse ses dettes, elle se distingue par l'importance de ses fonds propres.

La situation nette d'une entreprise se calcule en prenant la somme totale des actifs appartenant à cette entreprise et en déduisant ses différentes dettes. La situation nette est aussi considérée comme étant la somme du capital, des réserves, du report à nouveau et du résultat annuel¹⁰⁶, c'est l'une des méthodes pour appréhender la valeur de l'entreprise. L'importance de celle-ci réside dans la capacité de l'entreprise à absorber les aléas et à survivre après la survenu d'incidents et de pertes graves.

- **La rentabilité de l'entreprise**

La rentabilité de l'entreprise peut être mesurée grâce à l'analyse de ses performances économiques et financières. Elle correspond à sa capacité à générer, par son exploitation, des bénéfices.

Elle se calcule à partir du compte de résultat et de soldes intermédiaires de gestion. Parmi les indicateurs de la rentabilité de l'entreprise :

- ❖ **L'excédent brut d'exploitation** : est un élément primordial qui permet de visualiser la rentabilité dégagée par l'entreprise grâce à son simple système de production. Il permet également d'apprécier la ressource centrale que l'entreprise tire de son cycle normal d'exploitation.
- ❖ **Le résultat d'exploitation** : mesure la performance de l'activité de l'entreprise, c'est-à-dire la rentabilité de son modèle économique, se calcule en faisant la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation.
- ❖ **Le résultat net** : Prend en compte l'ensemble des activités de l'entreprise. En général, c'est la part des ressources qui seront distribuée aux actionnaires ou conservée par l'entreprise.

¹⁰⁶Sur<https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/situationnette#:~:text=La%20situation%20nette%20d'une,nouveau%20et%20du%20r%C3%A9sultat%20annuel>, consulté le 15/10/2020

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

- **La solvabilité de l'entreprise**

Une entreprise possède de ressources déjà existantes pour faire face à ses échéances, sinon elle serait censé d'obtenir de nouveaux crédits. Ceux-là vont engendrer de besoins supplémentaires au moment de leur remboursement, il est nécessaire alors d'élaborer de nouvelles ressources. Les principaux indicateurs de solvabilité sont :

❖ **Le fonds de roulement** : Le fonds de roulement est l'un des concepts les plus anciens de la finance, il définit comme l'excédent des capitaux permanents sur l'actif immobilisé net¹⁰⁷

En d'autres termes, c'est la capacité de l'entreprise à financer par des ressources longues une partie de son exploitation et ses biens fixes. C'est un indicateur important de l'équilibre financier. Il s'exprime de la manière suivante :

$$\text{Fonds de roulement} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs immobilisés}$$

❖ **Le besoin en fonds de roulement** : La notion de besoins en fonds de roulement est également prise en compte dans l'analyse financière, c'est le solde entre les emplois et les ressources cycliques qui constitue le besoin en fonds de roulement, expression du besoin de financement spécifiquement lié à l'exploitation courante.

Le besoin en fond de roulement est une estimation d'un besoin de financement cyclique et renouvelé ce qui veut dire permanent.

❖ **Le solde net de trésorerie** : La trésorerie de l'entreprise est égale à la différence entre les disponibilités et les concours bancaires à court terme, c'est-à-dire entre emplois et ressources financières à court terme.¹⁰⁸

Le solde net de trésorerie est un indicateur de la solvabilité de l'entreprise, autrement dit sa capacité à faire face à son endettement.

- Si l'excédent de financement stable permet de financer la globalité du besoin en fonds de roulement, la différence sera positive et constituera donc une trésorerie positive.
- Si au contraire, le fonds de roulement ne finance pas la globalité du besoin en fonds de roulement, la trésorerie sera effectivement négative.

¹⁰⁷ Jean-Louis AMELON, « *L'essentiel à connaître en gestion financière* ». 2ème édition MAXIMA, France, 2000, p.65.

¹⁰⁸ Jean-Louis AMELON, Op cit, p.72.p.73

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Le solde net de trésorerie est égal :

$$\text{Trésorerie} = \text{Fonds de roulement} - \text{Besoin en fond de roulement}$$

La notion de trésorerie calculée à partir du bilan est trop étroite, car elle ne renseigne pas véritablement sur la capacité de l'entreprise à faire face à ses échéances. Ainsi celles qui disposent de lignes de crédits non encore utilisées auprès de leurs banques bénéficient de ce fait d'une marge de sécurité, d'une « trésorerie potentielle » immédiatement mobilisable que n'appréhende pas le concept de trésorerie ¹⁰⁹

- **La pérennité de l'entreprise**

L'entreprise continuera-elle à se développer dans l'avenir. Cela ne peut évidemment pas être déterminé. La pérennité de l'entreprise à ce niveau s'exprime par le maintien, la stabilité ou l'amélioration des états financiers déjà étudiés à savoir l'amélioration du chiffre d'affaire.

2.1.1.2. Analyse par la méthode des ratios

L'analyse par les ratios connaît un développement considérable dans ses domaines d'application. Elle permet de déterminer correctement la situation de l'entreprise et d'évaluer le risque de défaillance de celles-ci en utilisant une combinaison de ratios comptables. L'analyse qui se base sur ces grandeurs sont aptes à rendre compte de la situation et de la gestion d'une entreprise.

- **Définition**

« Les ratios sont des instruments traditionnels de l'analyse financière. »

La définition d'un ratio est simple, c'est un rapport entre deux grandeurs financières ou économiques de l'entreprise dans un domaine bien précis comme ; l'actif du bilan, le passif du bilan, la trésorerie, l'actif immobilisé, les capitaux propres, les dettes à long et moyen terme, le chiffre d'affaires. ¹¹⁰

A partir d'un ensemble de ratios, nous pouvons élaborer un tableau de bord de l'entreprise qui synthétise toutes les informations dans le but de prendre des décisions.

Les ratios peuvent être exprimés par un nombre, un pourcentage, ou encore par une durée, ils doivent être simples, significatifs, compréhensibles, peu nombreux et d'un coût de confection raisonnable.

¹⁰⁹ Chouam BOUCHAMA, « *Evaluation et choix des investissements* ». Ed Dar Elgharb, Oran, 2002, pp157, 158.

¹¹⁰ Idem.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

En tenant compte de toutes les combinaisons possibles, il existe une infinité de ratios. Il faut donc établir une sélection de ratios adaptée aux objectifs recherchés.

- **Ratio de structure**

Ces ratios traitent la nature des financements de l'entreprise :

Tableau N° 08 : Les ratios de structure

Ratio	Interprétation
Autonomie financière : Capitaux propres / Total dettes	Il mesure la capacité d'endettement de l'entreprise.
Indépendance financière : Capitaux propres / Total actif	Il mesure le degré d'indépendance de l'entreprise par rapport à ses prêteurs.
Couverture du BFR par le FR : FR / BFR	Il mesure le degré de couverture du BFR par le FR.
La capacité de remboursement : DLMT / CAF	Il permet de connaître le nombre d'années que mettrait la CAF pour rembourser les DLMT.
Financement des emplois stables : Capitaux propres / Immobilisations	Il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables.

Source : LOTMANI N, « *Introduction à l'analyse financière* », édition enseignement, Alger 2008 p69.

- **Ratio de liquidité**

Ces ratios mesurent la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements à brèves échéances par la mise en œuvre du fonds de roulement et/ou la liquidation des éléments de l'actif circulant¹¹¹ :

Tableau N° 09 : les ratios de liquidité

Ratio	Interprétation
Liquidité générale : Actifs circulants / Dettes à court Terme	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme.
Liquidité restreinte : (créances + disponibilités) / dettes à court terme	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les créances et les disponibilités.
Liquidité immédiate :	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer

¹¹¹ OGIEN Dov, « *Gestion financière de l'entreprise* », édition Dunod, paris, 2008, p75.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

disponibilités/dettes à court terme ses
dettes à court terme en utilisant les
disponibilités.

Source : LOTMANI N, « Introduction à l'analyse financière », édition enseignement, Alger 2008 p71.

- **Ratio de rentabilité**

Les ratios de rentabilité mesurent la performance de l'entreprise dans son exploitation.

Ces ratios doivent exprimer l'efficacité et l'opportunité de l'activité de celle-ci¹¹²

Tableau N° 10 : les ratios de rentabilité

Ratio	Interprétation
Taux de croissance du résultat net : $(R_n - R_{n-1})/R_{n-1}$	L'évolution du résultat net permet de mesurer l'évolution de la rentabilité de l'entreprise.
Taux de marge nette : Résultat net/ Chiffre d'affaires HT	Il mesure la capacité d'une entreprise à générer du résultat net à partir du chiffre d'affaires.
Taux de marge commerciale : Marge commerciale /Ventes de marchandises HT	Ratio qui s'applique uniquement aux entreprises commerciales et permet de le comparer avec celui des entreprises du même secteur.
Taux de marge brute : EBE/Chiffre d'affaires HT	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité d'exploitation à partir du chiffre d'affaires.
Rentabilité financière : Résultat net / Capitaux propres	Il mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés.
Rentabilité apparente de la main d'œuvre : Valeur ajoutée / Effectif moyen	Ratio qui permet de mesurer la création de richesse par salarié qui doit être analysé d'une année sur l'autre et comparé par rapport à d'autres entreprises évoluant dans le même secteur d'activité.
Taux de rentabilité économique : EBE/Ressources stables	Il mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs.

Source : LOTMANI N, « Introduction à l'analyse financière », édition enseignement, Alger 2008 p72.

- **Ratio de gestion ou de rotation**

¹¹² OGIEN Dov, Op. Cit, p75.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Ces ratios analysent l'évolution de l'activité de l'entreprise et expriment l'efficacité de sa gestion dans son domaine d'exploitation.

Tableau N° 11 : Les ratios d'activité et de gestion

Ratio	Interprétation
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT $(CA_n - CA_{n-1}) / CA_{n-1}$	L'évolution du CA permet de mesurer le taux de croissance de l'entreprise.
Taux de croissance de la valeur ajoutée : $(VA_n - VA_{n-1}) / VA_{n-1}$	L'évolution de la VA est également un indicateur de la croissance de richesse générée par l'entreprise.
Taux d'intégration : Valeur ajoutée/Chiffre d'affaires HT	Il mesure le taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des charges externes.
Poids de l'endettement : Charges d'intérêts / EBE	Il mesure le poids de l'endettement de l'entreprise.
Partage la VA (personnel) : Frais personnel / VA	Il mesure la part de richesse qui sert à rémunérer le travail des salariés.
Partage de la VA (facteur capital) : EBE / VA	Il mesure la part de la VA qui sert à rémunérer les apporteurs de capitaux et à renouveler le capital investi.
Rémunération de l'Etat : Impôts et taxes / VA	Il mesure la part que prend l'Etat de la VA.
Rotation des stocks (entreprise commerciale) : $(\text{stock moyen de marchandises} / \text{coût des marchandises vendues}) * 360$	Il mesure la durée d'écoulement des stocks. une augmentation de cette durée entraîne une augmentation du BFR.
Rotation des stocks (entreprise industrielle) : $(\text{stock moyen matières premières} * 360) / \text{coût d'achat matières premières consommées}$ $(\text{stock moyen produits finis} * 360) / \text{coût de production des produits finis vendus}$	Il mesure la durée d'écoulement des stocks. une augmentation de cette durée entraîne une augmentation du BFR.
Evolution FR : $(FR / CA) * 360$	Il mesure la marge de sécurité financière en nombre de jours de CA.
Evolution BFR : $(BFR / CA) * 360$	Il mesure l'importance du BFR en nombre de jours de CA.

Source : LOTMANI N, « Introduction à l'analyse financière », édition enseignement, Alger 2008 p74.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

2.1.2. La division et limitation du risque de crédit

Le risque essentiel d'une banque est de ne pas être remboursée à l'échéance du crédit, le métier du banquier et d'apprécier ce risque. Ces établissements financiers attachent un soin particulier au service de ce risque en instituant un ratio de division des risques mais aussi en effectuant des contrôles sur place de la qualité des crédits accordés.

Le banquier se trouve obligé de limiter le risque par une étude approfondie mais également par la division de ce risque sur plusieurs secteurs d'activités de PME tout en utilisant le ration de division de risque :

$$RD = \text{risques en cours sur un même bénéficiaire} / \text{Fonds propres}$$

- Sur un même bénéficiaire : ce montant des risques encourus ne doit pas dépasser 25%.
- Sur Plusieurs bénéficiaires : Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires de crédits qui sont équivalents à 15 % des fonds propres net de l'intermédiaire financier, ne doit pas être supérieur à dix fois des fonds propres de la banque ou de l'établissement financier.¹¹³

2.1.2.1. Le crédit Scoring

La mesure du risque de crédit est l'une des priorités stratégiques de la banque, du fait qu'il existe plusieurs méthodes quantitatives considérées comme des techniques de mesure de risque.

A titre d'exemple : Le crédit Scoring qui est une technique qui s'efforce de synthétiser le risque de non remboursement d'un crédit au moyen d'une note : score. Le problème ici est de déceler parmi les informations qui caractérisent un emprunteur celles qui expliquent ou révèlent le mieux sa solvabilité¹¹⁴

Cette méthode est basé sur des critères d'appréciation de la solvabilité, elle est notamment fondée sur des observations de séries statistiques constituées à partir d'échantillons significatifs de dossiers de demande de crédits des entreprises classées par trois catégories : saines, incertaines et défailtantes et mettre par la suite des critères

¹¹³ Article 2 de l'instruction n°74-94 du 29/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

¹¹⁴ G. DEPALLENS, JOBARD, « *Gestion de la banque* », Paris, DUNOD, p.197.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

d'appartenance à ces trois classes. Cette méthode permet d'établir une sélection de ratios qui permet de classer les entreprises selon les classes ci-dessus. Elle a pour but de faire ressortir une probabilité facilitant ainsi la prévision de défaillance des entreprises, synthétiser le risque de non remboursement d'un crédit par l'attribution d'une note. Dès lors, le crédit Scoring est un véritable outil d'aide qui accélère prise de décision tout en minimisant le risque de non remboursement.

- **Détermination de la note totale score**

En principe, chaque critère convainquant se voit attribué une note qui tient lieu de pondération de son importance respective. En additionnant pour chaque élément de l'échantillon la note attribuée au critère de solvabilité, on obtient alors la note totale.

- **La détermination de la note limite**

Elle consiste en la détermination d'une note limite, en dessous de laquelle la probabilité que l'emprunteur se révèle insolvable est élevée. Dans ce cas là, la note optimale sera celle qui a l'incidence la plus favorable sur le profit de la banque.

2.1.2.2. Les garanties

Si prêter est l'un des rôles essentiels pour une banque, il en est un autre tout autant nécessaire, celui de se faire rembourser. Pour se prémunir contre le risque de non remboursement, la banque recueille des garanties. Les garanties qui peuvent accompagner une opération de crédit sont très variées, on appelle « sureté »¹¹⁵ les garanties destinées à éviter au créancier les conséquences de l'éventuelle insolvabilité de son débiteur. Nous allons évoquer à ce niveau les sûretés personnelles et les sûretés réelles.

- **Les sûretés personnelles**

La sûreté personnelle est définie par l'engagement d'une personne physique ou morale qui promet de désintéresser le créancier si, à l'échéance, le débiteur principal ne satisfait pas à ses obligations. Elles se réalisent sous les formes juridiques de cautionnement et de l'aval.

- ❖ **Le cautionnement**

¹¹⁵ J. C. MEBU, **Droit et mécanisme du crédit**, inédit, UCAC, Yaoundé, 1999-2000.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Le cautionnement¹¹⁶ est un contrat par lequel la caution s'engage envers le créancier qui accepte, d'exécuter l'obligation du débiteur si celui-ci devenait défaillant.

La caution n'est tenue de payer la dette qu'en cas de non-paiement du débiteur principal. Elle peut s'obliger simplement ou solidairement.

Nous distinguons deux formes de cautionnement : Le cautionnement simple et le cautionnement solidaire.

❖ L'aval

L'aval est l'engagement apporté par un tiers appelé « avaliste » sur un effet de commerce pour en garantir le paiement. L'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'un solidaire du débiteur principal. Cette opération s'apparente à un cautionnement.

• Les sûretés réelles

La sûreté réelle est un engagement qu'une entreprise met à la disposition de sa banque prêteuse sous forme d'un bien mobilier ou immobilier et qui permet à cette dernière d'être payée sur le prix de vente de ce bien en cas de non règlement de sa créance. Cette rubrique constitue : Le nantissement, le gage, l'hypothèque et le droit de rétention.

❖ Le nantissement

Le contrat de nantissement est constaté par un acte authentique ou par un acte sous signe privé, dûment enregistré. Le privilège résultant du contrat de nantissement s'établit par le seul fait de l'inscription sur un registre public tenu au greffe du tribunal de commerce dans le ressort duquel le fonds est exploité. La même formalité doit être remplie au greffe du tribunal de commerce dans le ressort duquel est situé chacune des succursales du fond comprises dans le nantissement¹¹⁷. Le contrat de nantissement est constaté par un acte dans lequel le débiteur remet au créancier un bien immobilisé en garantie de sa créance. Il est présenté sous plusieurs formes citons :

▪ Le nantissement de fonds de commerce

Dans le cas du nantissement de fonds de commerce, le débiteur met son fonds de commerce en tant que garantie de sa créance. Cela dit, le nantissement de fonds de commerce

¹¹⁶ J.M. NYAMA, « *Eléments de droit des affaires Cameroun* » OHADA, Yaoundé, PRESSES DE L'UCAC, 2000, p.245.

¹¹⁷ Code de commerce Algérien, chapitre II, article 1142-3.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

est un acte authentique qui se fait en la présence des deux parties (débitrice et créancier) et inscrit au greffe du tribunal de commerce dans les 15 jours sous peine de nullité.

▪ **Le nantissement de matériel et outillage**

Le nantissement de matériel est une sûreté sans dépossession ; ce qui signifie que le propriétaire du matériel en garde la possession et la jouissance cette catégorie de nantissement porte sur du matériel et outillage neuf ou d'occasion destiné à l'équipement ou l'exportation de l'entreprise. La constitution de nantissement suppose qu'une opération de crédit soit greffée à une vente portant sur des biens meubles, acquis pour l'exercice d'une profession commerciale, artisanale ou libérale. L'assiette du nantissement ne peut donc être constituée que par le matériel acquis au moyen du prêt garanti.

• **Le gage**

Le gage se définit comme étant un contrat par lequel le débiteur se dépossède d'un meuble au profit d'un créancier qui pourra se faire payer sur celui-ci.

Il ressort de cette définition que le gage est un contrat accessoire à un autre, une sûreté conventionnelle, mobilière qui implique la dépossession du débiteur. Il peut être constitué sur tout bien meuble, corporel ou incorporel, pour des dettes antérieures ou futures sous condition qu'elles ne soient pas dépréciées de nullité. L'annulation de la créance garantie entraîne automatiquement celle du gage.

• **L'hypothèque**

L'hypothèque est une garantie coûteuse comparativement au nantissement, elle est implorée en couverture de crédit d'investissement.

Elle se définit comme étant l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité. L'hypothèque représente des avantages à la fois au créancier et au débiteur. En effet le débiteur peut continuer à jouir de son bien immobilier malgré l'hypothèque et le créancier peut saisir le bien immobilier s'il n'est pas payé.

Nous distinguons trois différentes sortes d'hypothèques : L'hypothèque légale, l'hypothèque conventionnelle, l'hypothèque judiciaire.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Section III: Synthèse de la thématique (Problématique de financement des PME par les banque).

Dans le cadre d'une analyse d'études empiriques antérieures consacrées aux principales contraintes rencontrées par le PME algériennes dans leur quête de sources de financement principalement par les banques, nous avons pu collecter un ensemble de données qui servent d'appui pour la rédaction d'un travail cohérent traitant notre thématique.

Les PME sont au cœur du processus de développement, elles fournissent plus de 90% des emplois, produisent les biens et services nécessaires pour subvenir aux besoins des populations et sont considérées comme principale source de valeur ajoutée.

Malgré leur poids dans l'économie locale et leur rôle moteur en termes de développement, les PME ont un accès très limité au financement bancaire, Si Lekhal (2013)¹¹⁸ mentionne que les conditions d'obtention d'un financement bancaire sont défavorables , pour les PME notablement qui semblent être les plus pénalisées vue leur dépendance aux crédits bancaires ,ceci fragilise davantage leur trésoreries et met barrière à leur épanouissement étant donné qu'elles ressentent plus les variations des taux d'intérêts exigés par rapport au grandes firmes.

A ce sujet, les résultats empiriques de l'économiste algérien Bouyacoub (1996)¹¹⁹ relèvent que les problèmes de financement sont considérés comme les principales difficultés actuelles par 14 des entrepreneurs enquêtés sur les 17 qui ont répondu à son étude.

Toujours dans la même optique, des tests empiriques menés par Beztouh(2019)¹²⁰ relèvent que les difficultés de financement jouent un rôle de premier ordre. En effet, il a constaté que parmi les entreprises interrogées, la non-réalisation des investissements programmés pour des considérations de difficulté de financement est retracée par une plus grande proportion de micro-entreprises. De ce fait, les difficultés de financement justifient la non-réalisation des investissements prévus pour 66% des micro-entreprises contre 48.9% pour les petites entreprises et 50% pour les moyennes des entreprises sollicitées.

¹¹⁸ Karim SI LEKHAL, « *La difficulté de financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information : cas des PME algériennes.* », *The Algerian Business Performance Review*, N° 03, 2013, pp 15-28.

¹¹⁹ BOUYAKOUB. F, « *L'entreprise & le financement bancaire* », édition Casbah, Alger, 2003.

¹²⁰ BEZTOUH.D,2019, *Financement des investissements des PME en Algérie : difficultés et perspectives de diversification des modes de financement*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bejaia.

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Le financement des PME reste essentiellement bancaire en Algérie et l'offre de crédit est peu abondante, Beztouh et Achouche (2018)¹²¹ rapporte que le crédit bancaire est limité par la qualité relativement médiocre de la relation PME-Banque caractérisée par une méfiance réciproque des deux partenaires, de la même manière, Si Lekhal(2013)¹²² met cette méfiance en lien avec l'existence d'une forte asymétrie d'informations, il se focalise notamment sur le fait que les banques soient incapables d'évaluer la probabilité de défaut des projet pour manque de fiabilité des documents comptables fournis par les entrepreneurs et leur méfiance à communiquer de l'information.

Les établissements de crédit leur associent alors un risque élevé et surévalué et jugent que leur accorder des prêts va générer plus de coûts. En d'autres termes, les PME se retrouvent marginalisées mais surtout rationnées et confrontées à des garanties élevées, des délais de traitement des dossiers très long mais aussi à des taux d'intérêt excessifs.

Beztouh et Achouche (2018)¹²³ Soutiennent l'idée que le crédit bancaire est limité par la qualité relativement médiocre de la relation PME-Banque caractérisée par une méfiance réciproque des deux partenaires.

D'une part, les PME qui se voient confrontées à une éviction partielle ou totale du marché de crédit, ce qui altère leurs chances de progresser et de diversifier leurs activités, Si Lekhal (2015)¹²⁴ ajoute à cela que les critères de sélection sont jugés exagérés par les porteurs de projets et sont incapables de les satisfaire or il déclare d'une autre part que l'hésitation des banques à les soutenir s'explique par le manque de bonne visibilité d'informations fournis par les entrepreneurs, le fait de procéder à la sélection de projets est considérée comme naturel de la part des banques vue que son objectifs principale est de se prémunir des risques.

Ces dernières rencontrent de leur part une difficulté à distinguer les bons projets des moins bons se basant essentiellement sur une méthodologie d'analyse financière. Dans cette même optique , Si Lekhal(2015)¹²⁵ quand à lui propose de d'évoluer le dialogue entre les entrepreneurs et les banquiers l'emprunteur s'engage non seulement à fournir les informations nécessaires mais aussi sur leur exactitude ; la banque entreprendra de son côté un travail de proximité qui accompagnent les entrepreneurs notamment, avec un suivi régulier de

¹²¹ BEZTOUH.D, ACHOUCHE.M, 2018, « *Relation banque Banque-PME : étude exploratoire en Algérie* », Journal Of Economics and Management , Vol.01, Décembre 2018,285-3016.

¹²² Karim SI LEKHAL, Op cit, p.17

¹²³ BEZTOUH.D, ACHOUCHE.M, Op cit, p312

¹²⁴ Karim SI LEKHAL, Op cit, p19

¹²⁵ Karim SI LEKHAL,Op cit, p23

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

l'évolution de leurs projets, par une gestion continue de leurs comptes courants et de leurs trésoreries. En effet, une création de complicité entre les deux entités est donc inévitable.

Pour conclure, les PME n'ont pas seulement besoin d'un financeur pour se développer, mais d'un partenaire qui conseille, accompagne, évalue et prend une partie du risque. Dites aussi participatives à la création et développement des PME, les banques se positionnent aujourd'hui comme de nouvelles alternatives pour le financement des PME.

Conclusion

La gestion du risque de crédit est le facteur de réussite d'une banque universelle, sa gestion et son analyse est un enjeu très important puisqu'une bonne gestion du crédit permet d'atteindre ce fameux cercle vertueux synonyme de réussite, dans le cadre du financement par crédit, la prise de décision pour l'octroi de ce dernier est une ultime étape ayant trait à l'étude de demande de crédit et la phase principale dans la gestion et l'évaluation du risque de crédit.

Pour cela, les banques introduisent de nouvelles techniques d'analyses vu que l'utilisation des outils classiques pour se couvrir contre les risques de crédit les rend plus délicats à évaluer, cette section a pris les axes stratégiques dans la gestion et l'appréciation du risque par les banques ou on distingue l'adoption de la méthode Scoring dans le but de couvrir les angles dangereux des risques a fin d'avoir un système bancaire efficace et performant liée a des liées a des nouvelles applications plus développées pour atteindre une grande rentabilité.

Conclusion générale

En guise de conclusion, nous rappelons que la PME constitue L'ADN économique pour développer la compétitivité et l'innovation dans tout système économique et que cette catégorie d'entreprise a enregistré ces dernières années un saut quantitatif assez remarquable dans le système économique algérien.

Des difficultés les fragilisent et empêchent leur bon fonctionnement. Ces difficultés, proviennent de leur environnement extérieur, notamment des établissements de crédit qui se retrouvent face à une panoplie de risques quant à leur financement.

L'analyse des problèmes financiers rencontrés par les PME dans le processus de leur financement par les banques et les divers risques qui en découlent, font l'objet de cette étude évoquant la relation existante entre la banque et la PME via le financement.

La question de financement demeure le problème qui accable les PME surtout en phase de création.

En effet, dans leur relation avec les banques, celles-ci sont considérées comme une clientèle fragile et à haut potentiel de risque par rapport aux grandes entreprises, manquant d'expérience, de transparence et de fiabilité quant à l'information partagée par ces dernières. C'est pour ces raisons d'ailleurs que les banques se montrent très réticentes envers les PME et n'offrent des prêts qu'aux entreprises qu'elles jugent solvables et pérennes dans le temps à travers une étude financière et un traitement méticuleux des projets proposés par les entrepreneurs, cela se manifeste par une exigence de garanties excessives et des taux d'intérêt élevés.

La décision d'une banque quant au financement se base sur la confiance pour les PME déjà existantes et sur les garanties pour les PME nouvelles.

Après avoir cité les différentes méthodes d'évaluation du risque, nous nous sommes rendu compte que le risque est indissociable du crédit, que la prépondérance des pertes dues au risque de crédit rend sa gestion primordiale.

Le risque existe et existera toujours mais il ne doit pas pour autant figer les banques dans l'attentisme, il ne peut être éliminé, seulement limité.

Sa gestion et son analyse sont un enjeu très important puisqu'une bonne gestion du crédit permet d'avoir un système bancaire efficace qui offre une large disponibilité de financement aux PME.

Nous ne pouvons terminer ce travail sans apporter quelques suggestions et solutions pour l'amélioration des conditions de financement de la PME en Algérie et une meilleure gestion du risque de crédit :

- Il est nécessaire de renforcer les fonds propres des PME, mais aussi de leur apporter un soutien en termes de conseil et de formation .Il revient donc aux autorités algériennes de mettre en place un cadre juridique propice, à son développement. C'est un autre instrument financier complémentaire au crédit bancaire classique.
- La création de départements spécialisés en « financement de PME » aux siens des banques peut être une voie susceptible de réduire la distance entre les banquiers et les entrepreneurs. Cette démarche va créer une certaine proximité entre eux et favorisera le développement d'une relation clientèle, et supposera que l'évaluation des ces PME, soit faite à partir de leurs réalités de terrain et non uniquement sur la base des données comptables ce qui aidera à réduire les risques.
- Promouvoir le capital-risque qui est un outil de financement adapté aux besoins financiers des PME et un nouveau segment du marché tout comme le microcrédit.

Bibliographie

Références bibliographiques

Les ouvrages :

1. Ah. SILEM, Lexique d'Economie, 10^e édition, Dalloz, Paris, 2008.
2. Alain MARION, « *Analyse financière, concepts et méthodes* », 2^eme édition, ed DUNOD, Paris.
3. Alberto. T, combemale. P, « *comprendre l'entreprise* »,1993.
4. ARNAUD de Servigny : « *LE RISQUE DE CREDIT : nouveaux enjeux bancaires* ». 2^e Edition. DUNOD, 2003.
5. Barreau. J, Delahaye.J, & Delahaye .F, « *Gestion financière: DECF 4* », 14^{ème} édition, Dunod, 2005.
6. BARREAU Jean, JIBARD Ginette, « *économie et organisation d'entreprise* », 2^{ème} édition, Edition SIREY, PARIS, 1978.
7. Belkahia. R , & Oudad. H (2007), « *Finance d'entreprise: Analyse et diagnostic financiers : Concepts, outils, cas corrigés* », Imprimerie Najah el Jadida Casablanca.
8. B. Belletane, B. Paraque. « *Diversité économique et mode de financement des PME* », Edition l'Harmattan, Paris, février, 2001.
9. BELLIER DELIENNE et KHATH S, «Gestion de trésorerie», Ed Economica, Paris, 2000.
10. BENKRIMI K., «*Crédit Bancaire et Economie Financière*», Edition EL DAR EL OTHMANIA, Alger 2010.
11. BERMOND Janine, GELEDAN Alain, Dictionnaire économique et sociale : «*100 articles thématiques, 1200 définition* », HATIER, PARIS, 1981 p329. AD
12. BESSIS J., «*Gestion des Risques et Gestion Actifs-Passif des Banques*», Edition DALLOZ, Paris,1995.
13. Bolton, J. E., « *report of the Committee of inquiry on small firms*», cité par Wtterwulghé, R., dans: “« *La PME, une entreprise humaine* ».
14. BOUYAKOUB. F, « *L'entreprise & le financement bancaire* », édition Casbah, Alger, 2003.
15. BRESSY G, C KONKUYT «*économie d'entreprise*», 2000, Dalloz, Paris.
16. CALVET (Henri):« *Etablissement de crédit: appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière*», édition Economica, Paris, 1997.
17. CAPUT Jean-Yves, « *l'économie de A à Z* » Edition: HATIER.PARIS.2004.
18. Chouam BOUCHAMA, « *Evaluation et choix des investissements* ». Ed Dar Elgharb, Oran, 2002.
19. DARMON (Jacques):«*Stratégie bancaire et gestion de bilan*», édition Economica, Paris, 1998.
20. DE COUSSERGUES (Sylvie):« *Gestion de la banque: du diagnostic à la stratégie*», 4^{ème} édition, Dunod, Paris, 2005.
21. Définition de la CONFEDERATION GENERALE DES PETITE ET MOYENNES ENTREPRISES cité par Wtterwulghé R., « *La PME, une entreprise humaine* », De Boeck, Université, Paris 1998.
22. DESMICHT (François): «*Pratique de l'activité bancaire*», édition Dunod, Paris, 2004.
23. Farouk BOUYACOUB, «*L'entreprise et le financement bancaire*», Ed CASBAH, Algérie, 2003.
24. FREDERIK Teulon, « *vocabulaire économique* », collection que sais-je, Alger, 1996
25. G. AUSSET, J. MARGERIN, « *Investissement et financement*», Sedifor, Paris, 1990.

26. GAVROY.T, HATERT.J et JUNGELS. J-C, « *Comment financer la croissance de son entreprise* », Ed. Edipro, Belgique, 2010.
27. G. DEPALLENS, JOBARD, « *Gestion de la banque* », Paris, DUNOD.
28. Ginglinger. E, « *Gestion financière de l'entreprise* », Edition Dalloz, 1991.

29. Jack FORGET, « *Optimiser la gestion financière de l'entreprise à court terme* », Ed d'Organisation, 2005.
30. Jean-Louis AMELON, « *L'essentiel à connaître en gestion financière* » . 2ème édition MAXIMA, France, 2000.
31. Jean-Marc Béguin, Arnaud Bernard « *L'essentiel des techniques bancaires* », Edition d'organisation groupe eyrollers, Paris 2008.
32. J.M. NYAMA, « *Eléments de droit des affaires Cameroun* » OHADA, Yaoundé, PRESSES DE L'UCAC, 2000.
33. JULIEN.P.A, « *Les PME : bilan et perspective* », Ed. Economica, Paris 1997.
34. L.HONOR, « *Gestion financière* », Nathan, Paris,2000.
35. LOTMANI N, « *Introduction à l'analyse financière* », édition enseignement, Alger 2008.
36. M.E. Benissad : « *Algérie : restructuration et réformes économiques (1979,1993)* », O.P.U, Alger, 1994.
37. M Marchesnay, julien M P « *la petite entreprise* », 1998, Vuibert gestion, paris.
38. Michel ALBOUY, « *Financement et cout du capital des entreprises* », Eyrolles, Paris, 1991.
39. Nadine Levrato, « *Les PME définition, rôle économique et politique publique* », De Book, 2009.
40. OGIEN Dov, « *Gestion financière de l'entreprise* », édition Dunod, paris, 2008.
41. PAGET (E), PAINVIN (N), « *La notation financière, Rôle des agences et méthode de notation* », édition DONUD, Paris 2007.

Les articles et revus :

1. ALLE Nar Diop, 2019, « *Taux d'intérêt et risque de crédit : analyse du comportement des banques en relation avec les petites et moyennes entreprises sénégalaises* », Revue Interventions économiques, Papers in Political Economy, 61 | 2019.
2. Boldrini .J-C, (2008), « *Caractériser les pratiques de conception des PME pour mieux accompagner leurs projets d'innovation* », Revue internationale PME: Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, 21(1), 9–34.
3. DJOUADI .N et DJEDIDI .R, « *Les Apports de l'Intelligence Économique à la PME en Algérie - Cas de : Société Wouroud* », In *Revue Eco Nature*, n°01, 2015. HEMMAM .A Le nouveau secteur privé en Algérie.
4. DUFOURCQ.N, 2014, « *Le financement des PME : un enjeu de compétitivité* », Revue d'économie financière, Vol. 114, Juin 2014, p. 39-53.
5. MATHIEU (Michel):« *l'exploitant bancaire et le risque crédit: mieux le cerner pour mieux le maîtriser* », édition la revue banque éditeur, Paris, 1995.
6. NAULLEAU Gérard, ROUACHE Michel, « *le contrôle de gestion bancaire et financière* », 3^{ème} édition, édition la revue banque édition, Paris, 1998.
7. Karim SI LEKHAL, « *La difficulté de financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information : cas des PME algériennes.* », *The Algerian Business Performance Review*, N° 03, 2013, pp 15-28.

- 8.
9. ST- PIERRE J. et FADIL N, 2011, « *La recherche en finance entrepreneuriale : critique sur l'état actuel des connaissances et proposition d'un nouveau cadre de réflexion* », In revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol. 24, n°3-4, 2011, p.255-300.
10. WAMBA H. et TCHAMANBE-DJINE L., 2002, « *Information financière et politique d'offre de crédit bancaire aux PME : cas du Cameroun* », In revue Internationale PME : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Vol.15, N°1, 2002, p.87-114.

Communications :

1. AISSAT LEGHIMA A., 2014, « *La difficile promotion de PME innovantes en Algérie* », Cahier du laboratoire de Recherche sur l'industrie et l'innovation, Université du Littoral Côte d'Opale, document de travail n°279, Février 2014.
2. GHARBI. S, 2011, « *Les PME/PMI en Algérie : état des lieux* », Cahier du laboratoire de Recherche sur l'industrie et l'innovation, Université du Littoral Côte d'Opale, document de travail n °238, mars 2011.
3. Rapport d'information n°347, « aider les PME ».
4. Rapport du CNES : « *pour une politique d'aide à la PME en Algérie* », 2002.
5. Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information statistiques de la PME n°35, Edition Novembre 2019.
6. Ziar NABIL, « *Le Développement de la Petite et Moyenne Entreprise en l'Algérie* », Séminaire national sur : Le rôle du PME dans le développement, Université de Laghout, le 8 – 9 avril 2002.

Thèses et mémoires :

1. AHOUISSOU B-A., 2011, « *Financement de l'entrepreneuriat rural dans la région du centre de Cameroun* », Thèse de Doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Université de Liège-Comloux- Agro-Biotech.
2. MADDOUCHE Yacine, « *la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par les banques en Algérie* », Mémoire de magister en sciences économiques, université Mouloud MAMMERI de TIZI OUZOU.
3. Mémoire de Magister en sciences économiques (option Economie Publique Locale et Gestion des Collectivités Locales), « *les pme-pmi comme acteur de développement local : cas de la wilaya de tizi ouzou* », par GANI Messa, UMMTO, 2010.
4. Mémoire de Magister en Sciences Economiques (option économie régionale et urbaine appliquée), Stratégie de développement des PME et le développement local : « *Essai d'analyse à partir du cas de la région nord-ouest Algérie* », par DECHERA Mansour, université d'Oran, 2014.
5. Mémoire de Master en Sciences Economiques (option management des entreprises) « *Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans la PME* », par BOUKOUROU Aldjia, UMMTO, 2011.
6. Mémoire de Magister en sciences économiques (option Economie Publique Locale et Gestion des Collectivités Locales), « *les PME-PMI comme acteur de développement local : cas de la wilaya de tizi ouzou* », par GANI Messa, UMMTO, 2010.
7. Mémoire de Master en sciences économiques Option : Economie Appliquée & Ingénierie Financière, « *Gestion du risque de crédit par la méthode crédit scoring* :

Cas de la DRE-BNA de Bejaia », Par BENSAL Samir, BOURDACHE Moussa, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2013.

8. Master en sciences économiques Option : Banque et marché financier, « *Analyse de la gestion des risques crédit bancaire Cas de la direction du réseau d'exploitation de la Banque Nationale d'Algérie de Tizi-Ouzou* », L'HADJ MOHAND Malek, MOUSSAOUI Abderezak, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU, 2016.
9. Mémoire de Magister en Stratégie, « *Développement et perspectives des PME algériennes* », Par BOUIRA N, Université d'Oran, 2014, p.43.
10. Mémoire de Master en Monnaie, Banque et Environnement International, Le financement des PME dans le cadre De l'asymétrie d l'information, « *Cas des PME de la commune de BEJAIA* », Par MADOU Kahina, SLAMANI Sadra, Université Abderrahmane MIRA- BEJAIA, 2017.
11. Master II en Monnaie, Banque et Environnement International, Le financement des PME dans le cadre De l'asymétrie d l'information, « *Cas des PME de la commune de BEJAIA* », Par MADOU Kahina, SLAMANI Sadra, Université Abderrahmane MIRA- BEJAIA, 2017.
12. Mémoire de Magistère en Sciences Economiques Option: Economie Internationale, « *Les Circuits de financement des PME en ALGERIE:ETUDE D'UN CREDIT BANCAIRE* », par BOUKROUS Djamilia, UNIVERSITE D'ORAN,2007.
13. Mémoire de master en sciences économiques Spécialité : Monnaie, Finance et Banque, « *Le financement des PME en Algérie dans le cadre du plan euro-méditerranéen(MEDA)* », par LIMAM Nassima, UMMTO, 2016.
14. Mémoire de Master en Management des PME-PMI, « *L'impact des accords de Bâle sur l'octroi de crédits aux PME* », par BOREL Gwendoline, Université du MAINE.
15. Mémoire de Master en économie monétaire et bancaire, « *Analyse des déterminants d'octroi de crédits bancaires aux PME en Algérie* », par ABIDI Mohamed, UMMTO, 2019.
16. Tahraoui .M, « *Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME Algériennes: cas de la Société Générale Algérie* », Mémoire de magistère en sciences commerciales, option finance et économie internationale, université d'Oran, Algérie, 2007/2008.

Lois et ordonnances :

1. Article 2 de l'instruction n°74-94 du 29/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.
2. Code de commerce Algérien, chapitre II, article 1142-3.
3. La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Autres documents :

1. Annuaire de l'Afrique du Nord : 1993 : cité par E. VAU B44.- p. 448.AD
2. Charif. M, Tabet. W, (2010), « *Contingences et limites de la GRH dans l'entreprise Algérienne* », Actes du XX Ie congrès de GRH, « GRH EN PME : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE », Saint Malo, France, Novembre.
3. COSOB, « *Guide des valeurs mobilières* ».
4. DIEMER Arnaud, Cours d'« Economie d'entreprise »Partie II : Les fonctions de l'entreprise, chapitre9 : fonction financière, IUFM d'Auvergne.

5. L'Algérie avait appliqué la définition de la PME retenue par l'Union Européenne qui est fondée sur trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaires et l'indépendance de l'entreprise.
6. OCDE, « *Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondiale : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée* » Istanbul, Turquie 3-5 juin 2004.

Sites web :

1. Hayat KENDEL, « *Agglomération des PME et développement technologique* », CRRM, Marseille (France) .Disponible sur : http://isdm.univ-tln.fr/PDF/isdm17/isdm17_kendel.pdf, date de consultation : 28/08/2020.
2. <http://srh-dz.org/?p=presentation&lang=fr&var=1>, date de consultation : 28/09/2020
3. <http://sofinance.dz/presentation/>, date de consultation : 28/09/2020
4. <https://arableasingdz.com/presentation/>, date de consultation : 28/09/2020
5. <http://www.sn1.dz/index.php/presentation/presentation-leasing-sn1> , date de consultation : 28/09/2020.
6. <https://www.maghrebleasingalgerie.com/qui-sommes-nous/>, date de consultation : 28/09/2020.
7. <https://www.eldjazairidjar.dz/presentation/> , date de consultation : 28/09/2020.
8. <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/situationnette#:~:text=La%20situation%20nette%20d'une,nouveau%20et%20du%20r%C3%A9sultat%20annuel>, date de consultation : 15/10/2020.

Listes des illustrations

Liste des figures

Figure N° 01 : Population des PME en Algérie (2019)

Figure N° 02 : Evolution de la population des PME durant la période (2016/2019)

Figure N° 03 : Les besoins de financement d'une PME

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Population des PME en Algérie (2019)

Tableau N°02 : Répartition des PME algériennes par taille à la fin du 1^{er} semestre 2019.

Tableau N°03 : Répartition des PME publiques par secteur d'activité

Tableau N°04 : Répartition des PME privées par secteur d'activité

Tableau N°05 : Concentration des PME privées par région

Tableau N°06: Evolution de la population des PME durant la période (2016/2019)

Tableau N°06 : Evolution du PIB national hors hydrocarbure (2017- 3^{eme} trimestre 2019) en milliers de dinars

Tableau N°07 : Evolution des emplois déclarés par type de PME (2018-2019)

Tableau N° 08 : Les ratios de structure

Tableau N° 09 : les ratios de liquidité

Tableau N° 10 : les ratios de rentabilité

Tableau N° 11 : Les ratios d'activité et de gestion

Table des matières

Introduction générale

Chapitre I Généralités sur les PME

Section I : Revue de littérature sur les PME	4
1.1. Définitions de la PME	5
1.2.1. Classification des PME selon leur secteur d'activité	6
1.2.2. Classification juridique des PME	8
1.2.3. Classification des PME selon leur appartenance :	9
1.3. Les caractéristiques générales des PME	11
1.3.1. Une faible spécialisation	11
1.3.2. Une stratégie intuitive ou peu formalisée	11
1.3.3. Un système d'information interne peu complexe ou peu organisé	11
1.3.4. Un système d'information externe simple	12
1.3.5. La centralisation de la gestion	12
1.4. Les différentes approches de la PME	12
1.4.1. L'approche qualitative	12
1.4.2. L'approche quantitative des PME	14
1.4.3. Une combinaison des critères	15
Section 2 : Les PME et leur place inéluctable dans l'environnement économique algérien ...	16
2.1. Aperçu historique sur la PME en Algérie	16
2.1.1. Première étape : les PME algériennes à l'ère de l'économie administrée (de 1963 à 1988)	17
2.1.2. Deuxième étape : La PME algérienne dans le contexte de transition vers l'économie de marché (De 1988 à nos jours).	20
2.2. Répartition et évolution de la population des PME en Algérie	22
2.2.1. Répartition des PME en Algérie	23
2.2.2. Evolution de la population des PME	26
2.3. Les PME dans l'économie algérienne, apports et contributions	27
2.3.1. PME et création de richesse	28
2.3.2. PME et création d'emploi	29
2.3.3. Les PME, armature de l'innovation	30
2.3.4. Contribution des PME algériennes au commerce extérieur	30
2.4. Contraintes des PME en Algérie Les contraintes des PME en Algérie	31

2.4.1. L'absence de facteurs de compétitivité.....	31
--	----

Chapitre II Besoins, sources et modalités de financement des PME en Algérie

Section 1 : Besoins et sources de financement des PME.....	35
1.1. Les besoins de financement des PME	35
Les besoins liés au cycle d'investissement	36
Les besoins de financement liés à l'exploitation.....	37
Les besoins liés à l'innovation	38
Section II : Les sources et les modalités de financement des PME	40
2.1. Les sources de financement interne	40
2.1.1. Le capital social	40
2.1.2. L'autofinancement	42
2.2. Les sources de financement externe :.....	43
2.2.1. Le financement direct	44
□ L'augmentation du capital par appel à de nouveaux actionnaires	45
2.2.2. Le financement indirect (la finance bancaire)	46

Chapitre III Appréciation du risque de financement des PME par les banques en Algérie

Section I : Les risques inhérents au financement bancaire des PME	57
1.1. La définition du risque.....	57
1.2. Les sources des risques bancaires	58
1.2.1. L'asymétrie de l'information.....	58
1.2.2. Le risque de crédit	60
1.3. Typologies des risques de crédit	62
1.3.1. Le risque d'insolvabilité	62
1.3.2. Le risque de liquidité	63
1.3.3. Le risque des taux	63
1.4. Les conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire	64
Section II : Gestion des risques de financement des PME par les banques (contraintes et perspectives).....	64
2.1. Gestion et évaluation du risque de crédit	65
2.1.1. Méthode d'analyses et d'évaluation du risque de crédit	65
2.1.2. La division et limitation du risque de crédit.....	73

Section III : Synthèse de la thématique (Problématique de financement des PME par les banque).77

Conclusion générale

Bibliographie